NUMERO 60
mensuel - février 2001

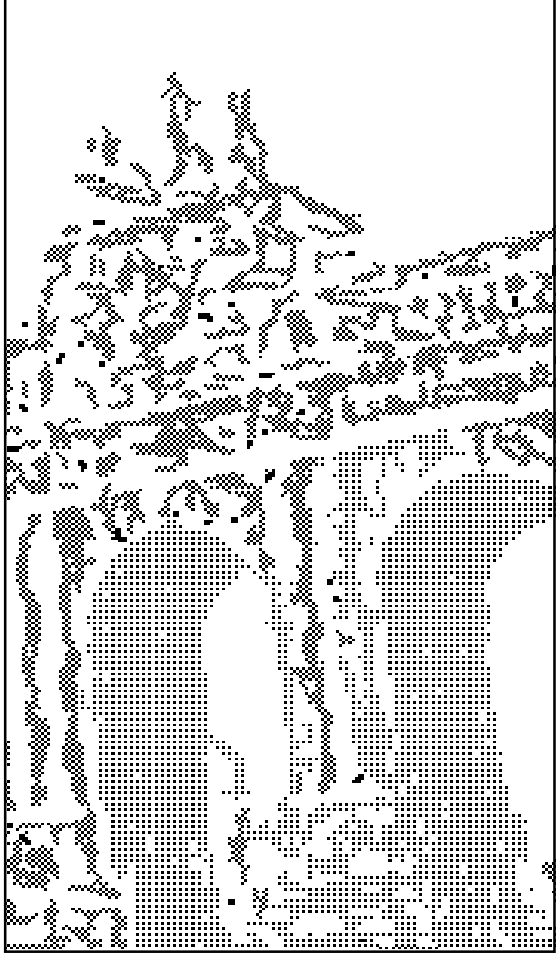

l e t t r e
m e n s u e l l e
socio-économique

SECTEURS
Chimie, Textile, Construction, Papier

SECURITE ALIMENTAIRE
Priorités pour la présidence belge

DEBAT
Ethique et économie

SOCIETE DE L'INFORMATION
Mythes et réalités

Bureau de dépôt : 1040 Bruxelles 4

secrétariat du Conseil central de l'économie

SECRETARIAT du
conseil central de l'économie

Le Conseil central de l'économie, institué en 1948, rassemble les interlocuteurs sociaux. Son objectif est d'associer les représentants de la politique économique. Sa compétence s'étend à tous les problèmes relatifs à l'économie; elle est uniquement consultative. Son apport spécifique est de susciter la confrontation des vues et le dialogue entre ses membres.

Le Conseil est donc à la fois, d'une part, un carrefour d'idées où se confrontent les opinions et où s'élaborent des propositions communes où l'intérêt général prévaut sur les intérêts particuliers et, d'autre part, un rouage de la politique économique, le Conseil traduisant ses propositions sous forme de synthèses à l'intention des responsables de la politique économique.

Le secrétariat du Conseil a la double mission d'assurer les services de greffe et d'économat et de réunir la documentation relative aux travaux du Conseil. Au fil des ans, il a développé cette seconde fonction. Ses études détaillées ont trait aux problèmes soumis à l'examen du Conseil, mais également à des sujets sur lesquels il estime qu'il faut attirer l'attention des interlocuteurs sociaux et des responsables politiques. De plus, le secrétariat publie régulièrement des notes d'information générale et des dossiers statistiques divers.

Le secrétariat tire profit des relations privilégiées qu'il entretient avec les services d'études des institutions économiques nationales et internationales. En outre, dans le cadre du projet SNIS (Social Negotiations Information System), un réseau d'informations a été mis sur pied qui doit aboutir à une banque de données socio-économiques accessible à toute personne intéressée.

La *Lettre mensuelle socio-économique* - qui succède aux Notes mensuelles de conjoncture - s'inscrit dans la mission d'étude et de documentation du secrétariat dont elle constitue une nouvelle initiative. A ce titre, le secrétariat est seul responsable de son contenu.

Robert Tollet
PRESIDENT

Luc Denayer
SECRETAIRE

s e c t e u r s

Chimie : une situation favorable

Avant de passer à l'examen de l'évolution conjoncturelle proprement dite dans l'industrie chimique, il nous a paru intéressant de faire le point sur la place de la chimie européenne dans le monde, en profitant de l'étude « Facts and Figures, The European chemical Industry in a worldwide perspective » que vient de publier le CEFIC.

Une place prépondérante dans l'économie mondiale

La dernière édition annuelle de cette étude révèle des chiffres tout à fait intéressants. C'est ainsi qu'en 1999 le chiffre d'affaires de la chimie mondiale s'est monté à 1.370 milliards d'euros, soit une croissance de 12% par rapport à 1998, traduits en dollars, ces chiffres donnent une croissance de 7%. Dans ce total, la production de l'Union européenne représentait 29% ; le reste de l'Europe atteignant 6%. Venaient ensuite les USA (30%), le Japon (14%), le reste de l'Asie (13%) et l'Amérique latine (3%).

L'Union européenne est le premier exportateur mondial de produits chimiques (27% du total de sa production sont exportées) ; aux USA et au Japon, cette part est largement inférieure : respectivement 16% et 15%. L'excédent commercial de la chimie se montait à 42,1 milliards d'euros et contribue largement à la balance commerciale de l'UE.

Les chiffres du CEFIC montrent que la chimie européenne reste un important pôle de croissance. Entre 1990 et 1999, elle a enregistré un taux annuel moyen de croissance de sa production de 3%, alors que les USA et le Japon connaissaient des performances largement inférieures : respectivement 2,1% et 1,8%. Il est à remarquer que la croissance européenne a été particulièrement stimulée par l'industrie pharmaceutique dont le taux de croissance annuel moyen a été de 5%.

Une accélération de la croissance en 1999

Selon les informations communiquées par la Fédération européenne de l'industrie chimique, la croissance enregistrée en 1999 s'est poursuivie en 2000. Les 7 principaux pays européens qui représentent 80% de la production de la région ont enregistré une croissance annuelle de 3,7%, contre 3,5% l'année précédente. Parmi ces pays, les Pays-Bas et la Belgique réalisent les

meilleures performances. Pour 2000, on a enregistré une croissance de 4,5% au Royaume-Uni, de 4,4% en France et de 4% en Italie. L'Allemagne (+3,2%) progresse moins que la moyenne européenne et l'Espagne, pour sa part, n'enregistre qu'un statu quo par rapport à 1999.

Du côté de la balance commerciale les chimistes européens ont enregistré une progression de 5,7 milliards d'euros au premier semestre grâce aux produits organiques, à la pharmacie et aux parfums et cosmétiques. Ce montant correspond à 1,4% de croissance supplémentaire en volume. Pour l'année 2000, le CEFIC table sur un excédent bien supérieur aux 42 milliards d'euros de 1999, les chimistes européens ayant bénéficié d'un raffermissement de la demande aux USA et au Japon, le tout associé à un euro faible.

Dans toute l'Europe, les prix ont enregistré des progressions importantes (+6% en moyenne). On verra ici la conséquence des évolutions des prix des produits pétroliers et de la faiblesse de l'euro.

Les investissements ont également connu des développements significatifs (+4,2% en volume).

L'INDUSTRIE CHIMIQUE EUROPEENNE EN 2000

	D	F	I	UK	E	7
Production (volume)	3,2	4,4	4	4,5	0	3,7
Ventes (valeur)	12	10,4	13,4	5,2	5,9	11
Prix à la production	5	6	9	3	6,2	6
Exports (volume)	6,5	9	9	8,5	3,1	8,4
Imports (volume)	9	10	6	6,5	1,4	7,8
Investissements (volume)	3	8	5	5	4,5	4,2
Effectifs	-1,5	0	-0,5	-2	1,6	0

Source : Estimations du Cefic

Seul point noir, l'emploi a stagné dans l'ensemble des sept pays, sans que l'on puisse établir s'il s'agit de la réalité ou si l'externalisation qui touche les fonctions de gardiennage, de logistique, d'entretien, de comptabilité ou d'informatique perturbe les décomptes.

Belgique : mieux que le reste de l'Europe

En 1999 déjà, l'industrie chimique belge avait enregistré une progression (+7,2%) qui dépassait largement la moyenne européenne. Au cours du premier semestre, la progression enregistrée par l'ensemble de l'industrie chimique (+15%) témoigne d'un dynamisme encore plus grand. Seul bémol, il est à constater que le traditionnel ralentissement estival a fait tomber la croissance à 12% pour les 9 premiers mois de l'année.

évolution de la production

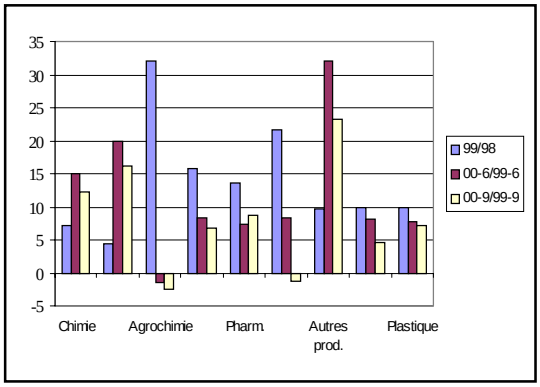

Comme le montre le graphique ci-après, ce boom est dû à la formidable reprise dans le secteur de la chimie de base (+16,1% pour les 9 premiers mois de 2000) et à l'accroissement encore plus considérable de la production dans les produits chimiques divers (+23,2%).

En 1998 et en 1999, l'industrie chimique handicapée par un niveau de prix nettement insuffisant n'avait enregistré que des évolutions peu satisfaisantes de son chiffre d'affaires. Celui-ci avait reculé en 1998 et n'avait augmenté en 1999 que de 1,68% pour n'atteindre que 1.334 milliards de francs.

évolution du chiffre d'affaires en 2000 (estimation) %

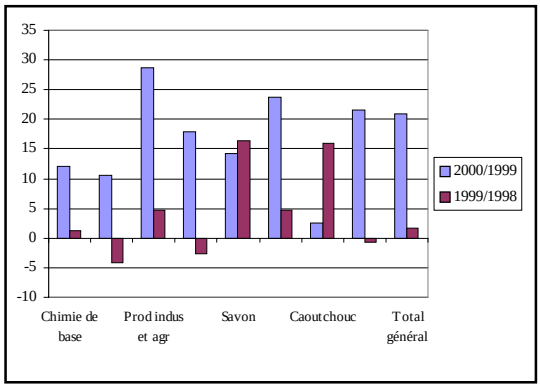

Au terme des 9 premiers mois de l'année 2000, l'industrie chimique a réalisé un chiffre d'affaires total de l'ordre de 29.209 millions d'euros, soit l'équivalent de 1.178 milliards de francs.

Ces chiffres laissent présager une croissance annuelle exceptionnelle du chiffre d'affaires de l'ordre de 21%, les meilleures performances étant enregistrées dans le secteur des produits pour l'industrie et l'agriculture (29%), dans celui des produits chimiques divers (24%), dans la transformation des matières plastiques (21%) et dans l'industrie pharmaceutique (18%).

Les prix se rétablissent

Si les prix ont été sous pression en 1998 et 1999, l'année 2000 a été marquée par un rétablissement sensible, et ce surtout dans le secteur des produits de base qui avait été le plus frappé les années précédentes.

Les chiffres provisoires pour 2000 laissent entrevoir, à l'instar des évolutions européennes, une croissance globale des prix des produits chimiques de 6,3% par rapport à 1999, les produits de base enregistrant pour leur part une croissance annuelle de l'ordre de 11%.

Commerce extérieur : le moteur de l'expansion

Au terme des six premiers mois de l'année 2000, l'industrie chimique a exporté pour l'équivalent de 955 milliards de francs, soit 25% de plus qu'au cours de la période comparable de 1999.

La progression la plus sensible (+32%) a été observée pour les produits organiques ainsi que pour les produits et articles en matières plastiques. Les indications fournies par l'évolution des prix permettent de croire que des augmentations en volume couplées à des évolutions des valeurs unitaires des exportations sont à l'origine de ces mouvements.

Seuls les engrais et les explosifs font grise mine ; les autres groupes de produits enregistrent tous des croissances soutenues.

Les importations de produits chimiques ont elles aussi connu des évolutions sensibles. Pour ces mêmes six premiers mois de l'année, les importations totales de produits chimiques se sont montées à 576 milliards de francs, ce qui constitue une croissance de 22%.

Dans ce domaine également, les plus fortes progressions s'observent pour les produits organiques et la transformation des matières plastiques. De telles évolutions se traduisent au niveau du solde commercial qui a atteint en six mois le montant de 252 milliards de francs, soit une croissance de 35%. Enfin, les performances des secteurs de la parfumerie, des produits photographiques, des produits divers et des produits pharmaceutiques sont remarquables.

Les déceptions : les investissements et l'emploi

Le recul des investissements bruts qui s'était amorcé en 1998 s'est poursuivi au cours de l'année 2000. Des estimations grossières chiffrent ceux-ci à un total de 1,4 milliard d'euros, ce qui constitue un recul de près de 22% par rapport à 1999. Il est à remarquer que si la chute en valeur absolue est importante dans le secteur de la chimie proprement dite, elle est inquiétante dans le secteur de la transformation des matières plastiques et du caoutchouc, où elle s'est chiffrée à 68%.

évolution de l'emploi total

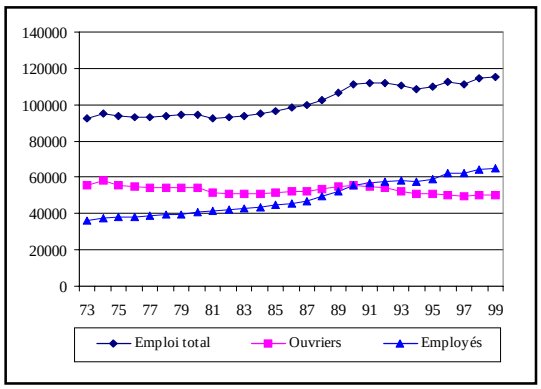

Au 30 juin 1999, dernière date pour laquelle nous disposons de données, l'industrie chimique occupait 115.360 personnes, soit 50.351 travailleurs manuels et 65.009 travailleurs intellectuels.

Par rapport à la situation de juin 1999, on observe donc une faible croissance de l'emploi (+0,54%) qui se manifeste tant pour les employés (+0,65%) que pour les travailleurs manuels (+0,39%).

Au sein du groupe des travailleurs manuels l'augmentation du nombre des travailleurs masculins (+1,6%) est à signaler, d'autant qu'elle va de pair avec une régression sensible du nombre des ouvrières.

Perspectives pour 2001

Après un bon exercice 2000, les experts tablent sur un léger ralentissement de la croissance en 2001 qui devrait s'établir aux alentours de 3,2%. Deux raisons sont évoquées : un environnement économique mondial moins favorable avec un ralentissement des échanges internationaux, notamment en direction des Etats-Unis et une économie européenne moins dynamique entraînant une baisse des échanges intra-européens. En ce qui concerne les prix du pétrole, - un des éléments de vulnérabilité de la chimie européenne, qui chaque année consomme 163Mtep, dont 78% sous forme d'hydrocarbures liquides ou gazeux - , les experts espèrent une certaine modération, même si le risque de volatilité subsiste. Les prix des produits chimiques devraient pouvoir progresser de 2,7% en 2001.

Parmi les grands pays européens, la France (+4,1%) et le Royaume-Uni (+3,7%) devraient tirer leur épingle du jeu. Au contraire, l'Allemagne et l'Espagne devraient continuer à enregistrer des performances moins bonnes que la moyenne européenne.

Textile et vêtement : résultats en dents de scie

L'amélioration progressive de la conjoncture que l'économie belge a connue au cours de l'année 1999 s'est aussi manifestée dans le secteur textile; après un premier semestre faible (-4,6 %), le niveau du volume de la production de la deuxième moitié de 1999 s'est établi à 3,2 % au-dessus de celui enregistré un an auparavant. Cette tendance à la hausse s'est poursuivie dans la première moitié de 2000 avec une croissance de 8,6 % de la production.

évolution du volume de la production de l'industrie textile (par trimestre)

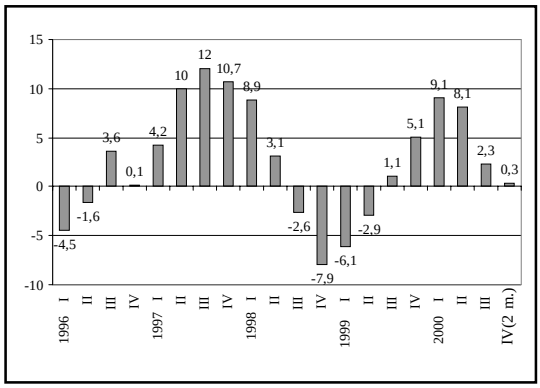

Source : INS, Indice de la production

Toutefois, dès le troisième trimestre, la progression du volume de la production a été ramenée à 2,3 % tandis qu'en octobre et novembre derniers, c'est à peine si l'on pouvait encore faire état d'une augmentation par rapport à l'année précédente.

Au terme des onze premiers mois de l'année, on note cependant encore une hausse de 5,3 % de la production en dépit du ralentissement conjoncturel intervenu à partir de l'été.

courbe conjoncturelle de l'industrie textile

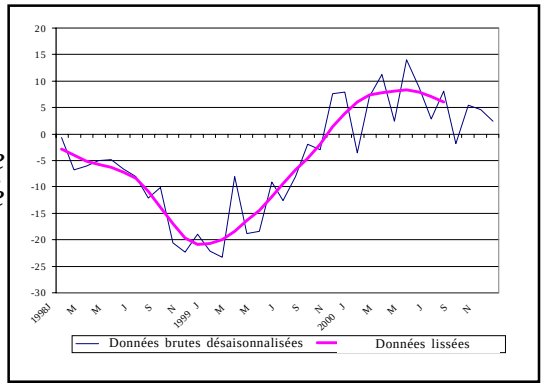

Source : BNB

L'évolution de la courbe de conjoncture de l'industrie textile telle qu'établie par la Banque nationale correspond à l'évolution de la production. Le creux atteint fin 1998 – début 1999 a été suivi d'un redressement constant qui, en mai 2000, a porté la courbe à un niveau plus élevé que le pic atteint en 1997. Depuis, les résultats des enquêtes mensuelles de conjoncture se sont quelque peu affaiblis, de sorte que la courbe lissée a amorcé une tendance à la baisse.

Hausse des prix à la production

Dans le secteur textile, il est une évolution frappante constituée par la hausse des prix à la production qui a été induite à partir du printemps par l'augmentation des prix des matières premières tant naturelles que chimiques. Ce relèvement des prix qui a provoqué un gonflement de 5,6 % des prix à la production au troisième trimestre de 2000 par rapport à l'année précédente contraste violemment avec la stabilité, voire la légère baisse des prix à la production durant les années antérieures.

Cet accroissement des coûts est très probablement responsable du fait que la croissance de la valeur de la production et du chiffre d'affaires de l'industrie textile s'est moins ralentie après le printemps 2000 que celle du volume de la production. C'est ainsi que la valeur de la production qui avait augmenté de 9,9 % au premier semestre a encore crû de 5,3 % durant les mois de juillet-novembre et que le chiffre d'affaires a encore progressé de 6,2 % pendant ces cinq mois; en revanche, le volume de la production ne s'est accru que de 1,4 % au cours de la même période.

évolution du chiffre d'affaires dans le secteur textile

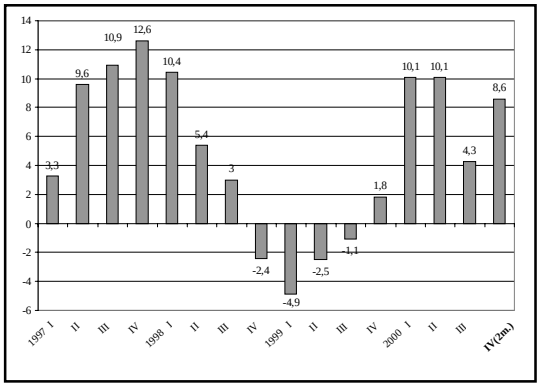

Source : INS

Selon les chiffres avancés par l'Institut des Comptes nationaux pour le commerce extérieur, les exportations belges de produits textiles ont régressé de 3,3 % en 1999. Il s'agit de la première baisse depuis 1992.

Durant les trois premiers trimestres de l'année passée, on a toutefois enregistré une nouvelle croissance (+ 9 %). Les importations qui, en 1999, avaient également diminué (- 4,7 %), ont augmenté de 9,8 % durant les neuf premiers mois de 2000.

Les données concernant les livraisons à l'exportation durant la période allant jusqu'à novembre 2000, qui ont été collectées sur la base des déclarations à la TVA des entreprises indiquent une croissance vigoureuse au cours de l'année 2000. L'évolution de l'appréciation des commandes étrangères telle qu'elle ressort des enquêtes de conjoncture de la Banque nationale confirme le pronostic selon lequel les exportations de produits textiles conservent encore leur orientation favorable pendant les derniers mois de l'année passée.

Les livraisons intérieures qui s'étaient accrues de 12,7 % au premier semestre 2000 n'ont en revanche plus progressé au cours des mois suivants.

Le taux d'utilisation des capacités de production, qui est analysé tous les trois mois par la Banque nationale et qui atteignait encore en moyenne 82 % en 1999 était déjà monté à 84 % en mars et a poursuivi son ascension pour se chiffrer à 85 % en mai et 86 % en septembre dernier, soit un record historique. Un léger recul s'est ensuite manifesté en décembre dernier, le taux atteignant alors un peu moins de 85 %.

La croissance des investissements est freinée

L'évolution conjoncturelle favorable au premier semestre 2000, qui a notamment induit un taux élevé d'utilisation des capacités de production, a stimulé les efforts d'investissement des entreprises textiles. Au cours des dix premiers mois, les investissements étaient en progression de 27 % par rapport à la période correspondante de 1999. Etant donné que les investissements du secteur textile réagissent très vite aux variations conjoncturelles, les résultats du deuxième semestre se sont révélés nettement moins positifs; les déclarations à la TVA indiquent même une baisse de 6 % durant la période juillet-novembre 2000. Néanmoins, les dépenses d'investissement des entreprises textiles des onze premiers mois confondus de 2000 étaient supérieures de presque 12 % au niveau de la période correspondante de 1999, année durant laquelle les investissements avaient chuté de 24 %.

investissements dans l'industrie textile

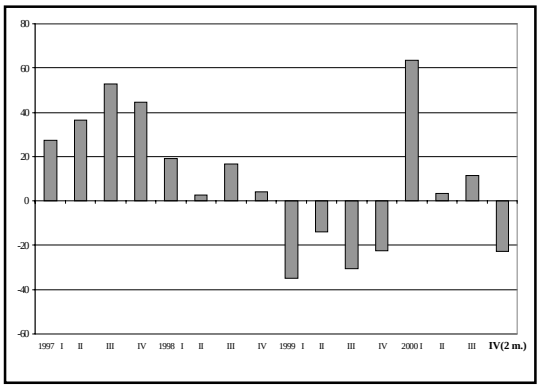

Source : INS

Selon l'enquête de la Banque nationale sur les perspectives d'investissement des entreprises, le secteur textile devrait investir, en 2001, pour plus de 7 % en plus que l'année passée.

Manque de main-d'oeuvre

Le recul de la production textile intervenu entre mi-1998 et mi-1999 s'est traduit, selon les données de l'ONSS, par la perte de 1.102 emplois (- 2,5%). Certains signes indiquent que le redressement conjoncturel qui s'en est suivi a mis un terme aux pertes d'emplois et a même peut-être permis une légère croissance. Cependant, les difficultés auxquelles certaines entreprises ont été confrontées dans les mois écoulés donneront lieu à une rupture momentanée au niveau des chiffres de l'emploi. De toute façon, les enquêtes de conjoncture montrent bien que, depuis l'automne 1999, les perspectives des entreprises en matière d'emploi sont positives. De plus en plus d'entreprises font toutefois état du fait que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée constitue un obstacle à la production.

CHIFFRES CLÉS DE L'INDUSTRIE TEXTILE

	Volume de production	Chiffre d'affaires	Investissements	Expor-tations	Taux d'utilisation
1999 (année)	0,2%	-1,9%	-24,1%	-3,3%	82%
2000	5,3% (11m.)	8,3% (11 m.)	11,7% (11 m.)	9,0% (9 m.)	85%

Conjoncture à la baisse

En conclusion, on peut dire que sous l'influence d'un redressement conjoncturel généralisé, tant en Belgique que dans l'UE, les résultats de l'industrie textile belge s'avéreront plus positifs en 2000 que l'année précédente. C'est surtout au premier semestre que la production textile a été nettement supérieure à celle du premier semestre de 1999, qui a certes été faible.

Toutefois, il ne sera pas possible au deuxième semestre de s'approcher des taux de croissance affichés dans la première moitié de 2000. Depuis l'été, le climat s'est révélé moins propice dans le secteur. Apparemment, la hausse substantielle des prix énergétiques a fait hésiter les consommateurs pour les dépenses importantes. Ce sont notamment les sous-secteurs des tapis et des tissus d'ameublement qui en ressentent l'impact. Le point le plus haut du cycle conjoncturel est dépassé et, par ailleurs, on a déjà noté une amélioration sensible de la production pendant la période de référence de la comparaison, à savoir la seconde moitié de 1999. De même, la cessation momentanée des activités de certaines grandes entreprises textiles influencera négativement les résultats pour le second semestre. De ce fait, l'augmentation de la production en volume durant l'ensemble de l'année 2000 restera limitée à 5 % environ.

La croissance de la production en valeur et du chiffre d'affaires sera quelque peu renforcée à la suite des hausses de prix à la production. Les investissements seront plus substantiels en 2000 qu'en 1999, mais la croissance semble ne pas devoir excéder 10%. Un certain nombre d'indicateurs montrent que, depuis le début de la reprise conjoncturelle dans la seconde moitié de 1999, l'emploi n'a plus régressé. La faillite de plusieurs entreprises textiles durant les mois d'été n'aura probablement exercé que pour un temps une influence sur les chiffres de l'emploi. D'un autre côté, le secteur textile est de plus en plus confronté à un déficit de travailleurs qualifiés qui freine la production dans bon nombre d'entreprises.

Nouvelle baisse de la production

En 1999, les résultats de l'industrie de l'habillement ont été fortement influencés par la fermeture des unités de production belges du producteur américain de jeans Levi-Strauss. En 2000, l'effet de cette fermeture au niveau des comparaisons disparaît. De ce fait, la réduction tendancielle du

évolution de la production d'habillement

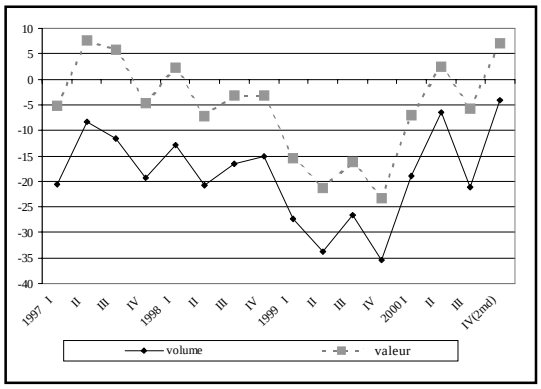

Source : INS

volume de la production de vêtements en Belgique s'est poursuivie dans les onze premiers mois (- 14,6 %) de l'année passée à un rythme comparable à celui du recul enregistré en 1998 (- 16 %) et en 1997 (-15%) mais, pour la raison susmentionnée, beaucoup moins fortement que ce ne fut le cas en 1999 (- 30 %).

La valeur des vêtements produits en Belgique a diminué de 2,4 % durant les onze premiers mois de 2000, résultat qui correspond également bien à l'évolution tendancielle dans les années antérieures à 1999. Cette dernière année, la fermeture de Levi-Strauss a entraîné un recul de plus de 19 %.

courbe conjoncturelle de l'industrie de l'habillement

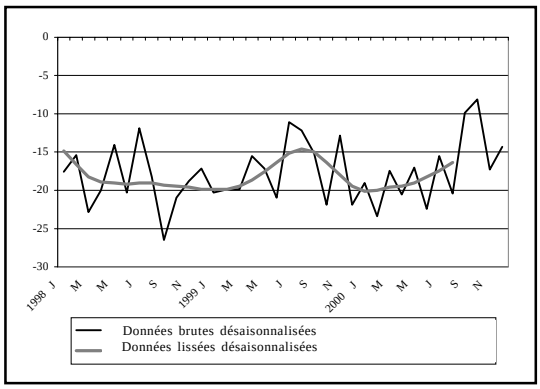

Source : INS

Pour ce qui est de la courbe de conjoncture de l'industrie de l'habillement telle qu'établie par la Banque nationale, qui se situe depuis début 1997 entre deux limites fort basses (de - 15 à - 20 points), son évolution n'indique aucune modification claire dans l'évolution de la production d'habillement même si l'on décèle ces derniers mois, une légère tendance haussière.

Le chiffre d'affaires de l'industrie de l'habillement qui, à la différence des données relatives à la production, comprend aussi les vêtements fabriqués à l'étranger pour le compte d'entreprises belges et commercialisés par elles, a augmenté de 5,5 % au cours du premier semestre de 2000. La faiblesse du chiffre d'affaires du troisième trimestre (- 11 %) limite à 2,3 % la croissance du chiffre d'affaires des onze premiers mois de 2000 quand bien même les résultats d'octobre et novembre derniers étaient favorables.

chiffres d'affaires de l'industrie de l'habillement

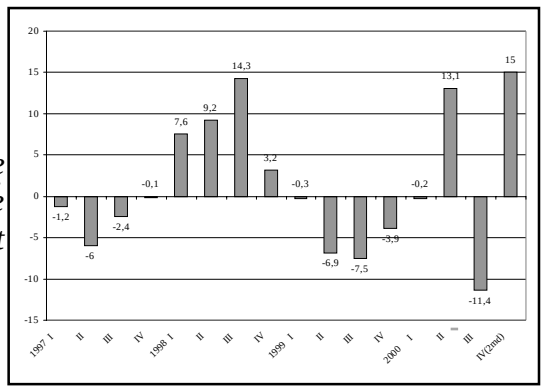

Source : INS

Au cours des onze premiers mois, les livraisons à l'exportation, qui constituent plus de 70 % du chiffre d'affaires total, ont augmenté de 6,5 %.

Evolution favorable des exportations

Selon les données provisoires de l'Institut des Comptes nationaux, les exportations d'articles d'habillement se sont accrues de près de 12 % au cours de la première moitié de 2000. Les exportations à destination de la France, de l'Italie et du Royaume-Uni ont connu un net accroissement. Sur les marchés néerlandais et allemand, nos performances à l'exportation ont été plutôt faibles. Les exportations, guère importantes, vers les pays hors UE (seulement 8 % du total) ont affiché quant à elles une évolution favorable. Dans les six premiers mois de l'année passée, on a pu noter une forte croissance des importations en provenance d'Europe centrale et orientale (+ 19 %), d'Asie du Sud-Est (+ 24 %) et de Turquie (+ 61 %), tandis que l'Afrique du Nord a perdu du terrain (- 10 %).

Les investissements ont diminué de 9 % en 1999, après s'être accrus de 14 % en 1998. Durant les onze premiers mois de 2000, on a enregistré une nouvelle contraction de 16 %. L'enquête sur les investissements réalisée par la Banque nationale indique que les entreprises d'habillement (bonneterie incluse) investiront cependant 30 % de plus en 2001.

Entre mi-1998 et mi-1999, le recul de l'emploi a, sous l'influence de la fermeture des unités de production de Levi-Strauss, atteint 13,6 %. Compte tenu de l'évolution récente de la production de vêtements en Belgique, il est probable que l'emploi continue à se réduire à un rythme à nouveau comparable à celui des années ayant précédé 1999, se chiffrant à quelque 7 % par an.

Toutefois, le recul de l'emploi va de pair avec la réduction substantielle du nombre de chômeurs demandeurs d'emploi, tandis que le nombre de chômeurs âgés non demandeurs d'emploi augmente encore légèrement.

CHIFFRES CLÉS DE L'INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT

	Volume de production	Valeur de la production	Chiffre d'affaires	Investis-sements
1999 (année)	-27,1%	-19,2%	-4,4%	-9,1%
2000	-14,6% (11m.)	-2,4% (11 m.)	2,3% (11 m.)	-16,1% (6 m.)

Croissance du chiffre d'affaires

En conclusion, on peut dire que l'évolution en matière de production de l'industrie de l'habillement en Belgique est surtout influencée par des modifications structurelles, à savoir l'accroissement constant des importations en provenance des pays à bas salaires et la délocalisation de tout ou partie de la production d'entreprises belges. Les éléments conjoncturels jouent ici un rôle limité.

L'évolution conjoncturelle s'exprime dans les données relatives au chiffre d'affaires, qui comprennent tant les vêtements fabriqués en Belgique que ceux confectionnés à l'étranger pour des entreprises belges.

Les ajustements structurels en cours depuis longtemps déjà ont également été poursuivis en 2000, ce qui implique que le volume et probablement aussi la valeur de la production diminueront, mais dans une moindre mesure pour la seconde. Logiquement, l'emploi et les investissements se réduiront aussi à la suite de cette tendance. Toutefois, le chiffre d'affaires des entreprises d'habillement pourrait bien être influencé favorablement durant l'année en cours par la croissance des exportations.

Entretien du textile : la tendance se maintient

Le chiffre d'affaires de l'entretien du textile (blanchisseries, nettoyage à sec, location de linge …) a progressé de 3,7 % en 1999 et a atteint un montant de 18,2 milliards. Cependant, les investissements ont légèrement diminué par rapport à 1998 (- 3 %).

Au cours du premier semestre de 2000, on a enregistré une nouvelle augmentation du chiffre d'affaires à raison de 3 %, résultant d'une forte croissance de 4,9 % au cours du premier trimestre et d'une légère augmentation de 1,3 % durant le second trimestre. Les investissements ont pour leur part encore reculé de 5,2 %.

L'emploi dans le secteur (8.667 personnes) est, selon les données de l'ONSS, resté à peu près au même niveau entre juin 1998 et juin 1999 mais le nombre d'entreprises s'est encore réduit de 11 % pour totaliser 798 unités.

Compte tenu de l'évolution générale de la conjoncture et des résultats déjà connus pour le premier semestre, il semble que l'évolution dans le secteur de l'entretien du textile en 2000 soit fort proche de celle relevée l'année précédente.

Construction : tonus élevé

La Commission consultative de la construction a fait, le 25 janvier dernier, le point de la situation conjoncturelle dans son secteur d'activité. Le diagnostic qui en ressort est toujours avantageux, comme on s'en rendra compte à travers l'aperçu qui suit.

Deux notes combinées

Dans la sphère des travaux de bâtiment, où la demande provient essentiellement de donneurs d'ordres privés, l'évolution conjoncturelle récente tient en une formule : stabilisation à un niveau assez élevé. Dans la sphère du génie civil, par contre, où dominent les maîtres d'ouvrages publics, les derniers mois ont été placés sous le signe du tassement de l'activité, après le pic lié aux élections communales d'octobre 2000. Ces deux notes combinées, l'une plutôt soutenue, l'autre decrescendo, ont eu pour résultat une tonalité conjoncturelle générale encore positive vu la large prédominance des commandes privées de bâtiment dans le total des commandes adressées au secteur de la construction.

secteur de la construction : courbes de conjoncture synthétiques brute (bru) et lissée (lis) - novembre 2000

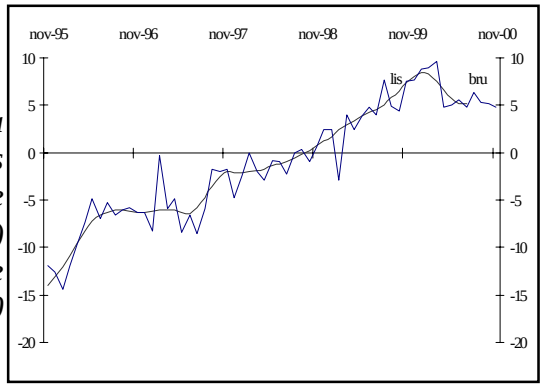

Source : BNB/Belgostat

Les indicateurs synthétiques publiés par la Banque nationale de Belgique ne sont pas équivoques quant au sens de ces évolutions et de ce qu'elles ont donné comme tendance moyenne au niveau de la construction dans sa totalité. Mais, ils mènent aussi à constater que, si les rythmes d'activité actuels continuent à se comparer avantageusement à ceux d'il y a deux ou trois ans, c'est bien le début de l'année 2000 qui s'est révélé le meilleur moment du point de vue du profil conjoncturel récent du secteur de la construction. La seconde partie de l'année écoulée s'est, en tout cas, avérée un peu moins porteuse que la première.

L'importance du contexte

Le contexte dans lequel le secteur de la construction est appelé à évoluer en 2001 revêt de ce fait une grande importance. Car, du degré de vigueur de la croissance économique générale au cours de cette année dépendra pour beaucoup la propension des particuliers et des entreprises à engager un volume significatif de dépenses en investissements neufs. Autrement dit, la

construction se trouve peut-être aujourd'hui -une fois encore- sur la ligne de partage entre un nouveau rebond de son activité et un statu quo, voire un petit essoufflement, qui pèserait sur sa contribution au produit intérieur et à l'emploi.

A première vue, la perspective la plus optimiste devrait se réaliser. Il n'est pas impossible toutefois que, même dans ces circonstances, la construction ait déjà fait, à peu de chose près, le plein de ce qui lui reviendra finalement dans les fruits du redressement dont l'économie belge profite depuis 1998 et sur lequel elle pourra, sauf imprévu, compter encore dans les prochains mois.

Détail des évolutions récentes

En 1999 comme en 2000, le gros œuvre de bâtiment a été très en phase avec l'amélioration générale de la conjoncture économique. Les ressorts qui unissent les projets de construction neuve à l'évolution du revenu disponible des ménages et aux besoins d'investissement des entreprises ont manifestement fonctionné. Ils ont été dynamisés par le redressement de l'emploi dans toutes les régions du pays et par des taux d'activité généralement élevés mais aussi par le maintien d'un contexte financier favorable, même si le loyer de l'argent s'est quelque peu raffermi depuis la fin de l'année 1999. Les projets de transformation se sont joints aux investissements neufs pour soutenir la demande de sorte que, tous types de travaux confondus, le secteur du bâtiment semble avoir renoué avec des rythmes d'activité comparables à ce qu'ils étaient au début de la décennie nonante.

Dans le sous-secteur du bâtiment résidentiel, il y aurait eu, d'après les évaluations de l'Institut national de statistique, 45.220 nouveaux logements autorisés à la construction en 1999, contre 37. 870 en 1998.

Cette hausse -de près de 20%- rachète partiellement la diminution enregistrée auparavant (-25% en 1998), une diminution dont il faut rappeler qu'elle porte la marque du contre-effet lié à la sortie de la période de stimulation temporaire de la demande par une diminution de la TVA sur le logement neuf. Le redressement est donc moins spectaculaire qu'il n'y paraît.

Une dynamique encourageante dans le résidentiel

Il n'en reste pas moins, et c'est surtout ceci qu'on retiendra de l'évolution récente, que le niveau de la demande de logements neufs jugé à travers les permis de bâtir se serait tendanciellement maintenu jusqu'à l'été 2000 (45.575 logements neufs autorisés sur douze mois en juin 2000). Eu égard aux contraintes imposées par la hausse spéculative du prix des terrains à bâtir en Flandre, où s'érigent traditionnellement 60% environ des logements neufs, ce maintien du nombre des autorisations de construire est en soi un signe positif quant au degré de fermeté de la demande apparente.

gros oeuvre de bâtiment: courbes de conjoncture synthétiques brute (bru) et lissée (lis) - novembre 2000

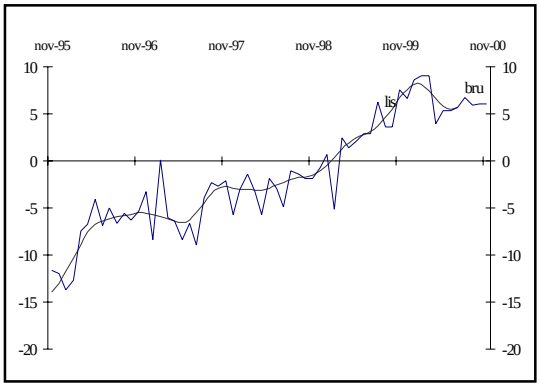

Source : BNB/Belgostat

Les circonstances semblent par ailleurs alimenter une nouvelle dynamique en termes de construction d'appartements. Les permis de bâtir portant sur ce type de logements auraient progressé de 6% de 1997 à la mi-2000 (en glissement annuel) alors que, dans le même temps, les permis relatifs aux maisons individuelles auraient reculé de 18%. Ainsi, la part relative des appartements dans le total des logements autorisés à la construction serait passée de 36% en 1997, à 39% en 1998, 40% en 1999 et 42% à la mi-2000 (en glissement annuel).

Le non résidentiel comme point fort

Dans le sous-secteur du bâtiment non résidentiel, le volume total des projets proposés à la construction a progressé de manière substantielle en 1999 (+16%) comme en 1998 (+12%). Ceci a ramené la demande de nouveaux bâtiments à vocation utilitaire (commerce, industrie, artisanat, services, etc.) à un niveau historiquement élevé, de l'ordre de 51,4 millions de mètres cubes en 1999.

La portée du petit fléchissement observé depuis lors (49,1 millions m3 en glissement annuel en juin 2000) ne doit donc pas être surestimée. Il est incontestable que, d'un point de vue strictement conjoncturel, l'activité de construction orientée vers le bâtiment non résidentiel reste aujourd'hui le point fort du secteur du bâtiment. On le voit non seulement dans les réponses recueillies par la Banque nationale au travers de ses enquêtes trimestrielles auprès des architectes mais aussi dans les avis donnés par les chefs d'entreprises de construction à l'occasion des enquêtes mensuelles de la Banque. Ce qui frappe en l'occurrence chez ces derniers, c'est notamment l'expression de jugements très majoritairement positifs -depuis trois ans déjà- concernant l'évolution des carnets d'ordres dans le gros œuvre de bâtiment non résidentiel tandis que, dans le gros œuvre de bâtiment résidentiel, les carnets d'ordres sont appréciés avec plus de circonspection.

Les avancées de la rénovation

Comme on l'a déjà souvent souligné, la progression des activités de rénovation est, elle, très présente dans les deux grandes branches du bâtiment. Dans le cas du logement, cette évolution a probablement une connotation plus structurelle que conjoncturelle, en rapport avec l'élévation des standards de vie ou avec les orientations nouvelles données ces dernières années aux politiques de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire d'une manière plus générale. Dans le cas du bâtiment non résidentiel, par contre, la rénovation présente une

corrélation assez nette avec l'évolution conjoncturelle de l'économie dans son ensemble, car elle contribue à fournir une offre non négligeable d'espaces utilitaires à côté de ce qui est demandé de la construction neuve au travers des cycles de l'activité économique.

Quoi qu'il en soit de leurs ressorts spécifiques, la rénovation et l'amélioration du patrimoine bâti tendent à s'affirmer à la faveur des circonstances du moment. Elles révèlent ainsi qu'elles ont, en Belgique comme dans les pays voisins, un important potentiel de développement.

Travaux publics en repli

L'indicateur synthétique calculé par la Banque nationale pour qualifier la situation en « travaux routiers et de génie civil » a maintenant franchement adopté le profil auquel on pouvait s'attendre depuis quelques mois. Il est reparti à la baisse et ne se situe plus très loin de la ligne de partage entre appréciations globalement positives et négatives concernant l'état général de sollicitation des entreprises axées sur le marché des travaux publics. Le lien est évident entre cette baisse et le reflux, prévisible, des investissements des pouvoirs publics locaux, une fois passées les élections communales d'octobre 2000.

Travaux routiers et de génie civil : courbes synthétiques brute (bru) et lissée (lis) - novembre 2000

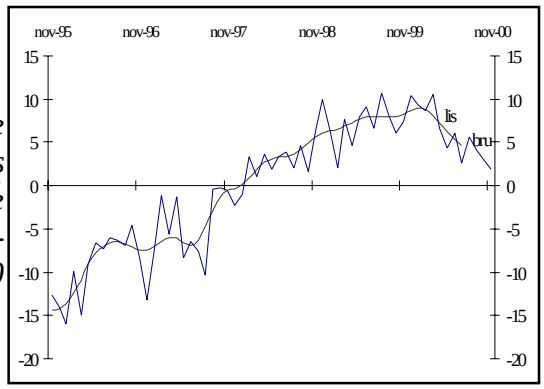

Source : BNB/Belgostat

Dans chacune des rubriques relatives à l'évolution récente de l'activité exercée et des carnets d'ordres, les jugements recueillis par la Banque nationale sont redevenus, en l'espace de quelques mois seulement, majoritairement négatifs. De sorte que le sous-secteur des travaux publics semble déjà prendre des distances par rapport aux résultats atteints en début d'année 2000, à vrai dire les meilleurs qui aient été enregistrés depuis plus d'une dizaine d'années. Réduisant les taux d'occupation moyens des entreprises, la décrue des commandes publiques de travaux ravive aussi la concurrence sur les prix pratiqués. Ce phénomène de pression sur les prix n'est pas neuf mais il se manifeste peut-être d'autant plus rapidement que les investissements publics sont, aujourd'hui plus qu'hier, un marché fluctuant et ouvert c'est-à-dire un marché d'ajustement au sein de l'ensemble des activités de construction.

La remontée de l'emploi

L'emploi salarié dans le secteur de la construction a sensiblement progressé en 1999. L'Office national de sécurité sociale a recensé alors 154.613 travailleurs ayant le statut d'ouvrier et 23.789 travailleurs ayant le statut d'employé, soit respectivement 2,2 et 2,4% de plus que la construction n'en comptait un an auparavant (données au 30 juin). Il s'agit d'une évolution qui n'avait plus été observée depuis le tout début des années nonante.

EMPLOI SALARIE DANS LA CONSTRUCTION
(variations annuelles du nombre d'ouvriers et d'employés réunis)

	1996	1997	1998	1999
Gros œuvre d'immeuble et de génie civil	-3,0%	-2,1%	-0,9%	2,7%
Travaux d'installation et d'équipement	-3,3%	1,2%	2,7%	1,8%
Travaux d'aménagement et de finition	-1,7%	1,2%	2,7%	0,2%
Total construction	*-2,7%*	*-0,7%*	*0,6%*	*2,2%*

Sources : ONSS, CCE

Par rapport à la situation à la mi-1997, moment à partir duquel l'emploi dans la construction a retrouvé une certaine fermeté, le redressement moyen approche les 3%. Ce résultat global est sous-tendu par une hausse relativement forte de l'emploi dans les métiers de l'installation-équipement (Nace 45.3), soit 4,5% de la mi-1997 à la mi-1999, une hausse plus modérée -2,9%- dans les métiers de l'aménagement-finition (Nace 45.4) et plus limitée encore -1,7%- dans le gros œuvre de bâtiment et de génie civil (Nace 45.2).

Des tendances de fond

Confirmation est ainsi donnée de ce que, au gré des évolutions conjoncturelles de l'activité, les tendances de fond qui modifient progressivement la demande laissent comme empreinte au niveau des besoins de main-d'œuvre dans les différentes spécialités de travaux.

Ces tendances de fond ont déjà été souvent évoquées : développement rapide des activités de rénovation, de rééquipement ou de réaffectation de bâtiments existants, relèvement des exigences portant sur les qualités techniques et fonctionnelles de nombreux ouvrages, multiplication des chantiers de gros entretien et de sécurisation des grandes infra-structures, réaménagement de voiries locales et de quartiers urbains, etc... Ces tendances ne sont pas propres à la Belgique mais la densité de l'habitat et de l'infrastructure concourent peut-être aujourd'hui à leur donner tout à coup, ici plus qu'ailleurs, une actualité particulière.

indices d'évolution de l'emploi salarié dans la constructon : 1980-1999 (1980=100)

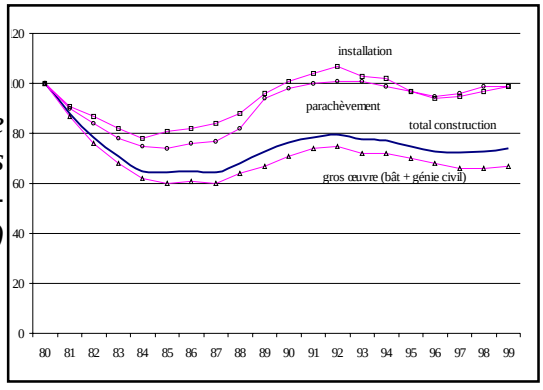

Source : secrétariat CCE, sur base ONSS, nov. 2000

Les chiffres publiés mensuellement par l'Institut national de statistique à propos de l'évolution de l'emploi dans les entreprises de construction de dix travailleurs ou plus tendent à montrer que la tonicité de la demande de personnel a continué à se manifester jusqu'aux mois les plus récents. Sur la base de ces chiffres, on peut estimer que, en octobre-novembre 2000, les effectifs occupés

dans la construction dépassaient de 1 à 1,5% ceux de l'automne 1999. De ce point de vue, on relève donc une assez bonne articulation avec les données exhaustives de l'ONSS tout comme une assez grande cohérence avec ce que les enquêtes de conjoncture de la BNB laissent supposer de la situation sur le terrain au cours des mois les plus récents.

Evolution sans tension

Les états mensuels du chômage complet qui reste imputé au secteur de la construction apportent une dernière touche au tableau de la bonne tenue de l'emploi, en indiquant que le nombre de travailleurs inactifs d'aptitude normale a baissé jusqu'à des niveaux jamais atteints depuis vingt ans. Ceci est particulièrement le cas en région flamande, où le chômage complet « construction » serait d'un peu moins de 5.000 unités, pour un emploi total avoisinant 112.000 personnes, ouvriers et employés réunis. Le seuil du chômage frictionnel n'est sans doute pas très loin.

L'activité dans la construction semble donc avoir retrouvé, depuis un peu plus de trois ans maintenant, un profil suffisamment dynamique pour permettre à nouveau à l'emploi de faire mieux que de résister à l'effet persistant des gains de productivité. Dans le même temps, les évolutions de prix ont été généralement jugées assez sages par les entreprises de gros-œuvre de bâtiment participant aux enquêtes mensuelles de la Banque nationale. Les deux faits sont peut-être intéressants à rapprocher comme indication de ce qui est momentanément requis pour favoriser une évolution porteuse mais sans tension dans le secteur de la construction.

Bien cadrer les perspectives à court terme

La courbe synthétique établie par la Banque nationale pour caractériser la tendance dans les activités de gros œuvre de bâtiment, activités qui donnent largement le ton dans toute la « filière construction », indique qu'un sommet conjoncturel a bel et bien été atteint au début de l'année 2000. Par la suite, le secteur de la construction a connu un léger reflux, puis une stabilisation. Il ne semble pas y avoir de raisons de s'alarmer de cette correction de trajectoire qui, somme toute, n'aura fait que mettre la construction au diapason de ce qui se passait par ailleurs dans l'économie belge.

Après le fort élan conjoncturel de 1999, il devenait, en effet, de plus en plus inévitable et même souhaitable que le rythme de croissance du produit intérieur brut s'assagisse quelque peu pour rester soutenable. C'est ce qui s'est produit après que le taux de croissance du PIB belge eût été poussé jusqu'à 5,1% puis 5,3% en rythme annuel au quatrième trimestre de 1999 et au premier trimestre de 2000[1]. Très dépendante du niveau général de l'activité économique, la construction ne pouvait qu'adhérer elle aussi à cette évolution vers une situation conjoncturelle plus mature.

Dans une perspective de court terme, le plus intéressant à noter aujourd'hui est que la stabilisation qui s'observe dans la construction maintient le potentiel d'activité et d'emploi dans

[1] *Institut des Comptes Nationaux,* Comptes nationaux, agrégats trimestriels, 2000-deuxième trimestre, *Bruxelles, octobre 2000.*

ce secteur à un niveau élevé. De ce point de vue, une relative confiance domine dans les entreprises de bâtiment mensuellement sondées par la Banque nationale. Celles-ci sont notamment assez positives dans leurs jugements concernant les prévisions d'emploi durant les prochains mois. Or, par nature, les prévisions d'emploi sont fortement corrélées au degré de consistance des carnets d'ordres, à ce que les entreprises en attendent dans le futur proche et à ce qu'elles en retirent comme indications utiles pour gérer l'effectif de leurs travailleurs fixes[2].

On ne peut pas exclure d'ailleurs que, d'ici à la fin de l'année 2001, certains éléments de contexte viennent renforcer encore les bases de l'optimisme ambiant. Ce pourrait être, par exemple, le cas d'un nouveau repli des prix des produits énergétiques, avec un effet de contre-choc pétrolier, ou d'une détente des taux d'intérêt internationaux[3] ouvrant sur un surcroît de demande d'investissements immobiliers dans l'Union européenne. Mais, il suffit déjà de constater que, en l'état actuel des choses, la plupart des pays d'Europe et la Belgique en particulier peuvent, pour 2001 et 2002, tabler sur des taux de croissance économique moyens de 2,5 à 3,0%, c'est-à-dire des taux non seulement supérieurs à ce qu'ils ont été, en règle générale, au cours de la dernière décennie mais plus conformes aux valeurs habituellement requises pour tonifier l'activité de construction dans ses différentes composantes.

[2] Il faut sans doute tenir compte aussi du fait que les politiques d'emploi menées aujourd'hui vont dans le sens d'une incitation accrue à l'embauche par une réduction des coûts indirects du travail.

[3] Par suite, entre autres, du ralentissement de l'économie américaine et du rééquilibrage de la parité euro-dollar.

Industries papetières et graphiques : en perte de vitesse

Les performances réalisées par les entreprises papetières et graphiques au cours de l'année 2000 sont plus que satisfaisantes dans l'ensemble. Elles ont été dynamisées par les résultats engrangés principalement au cours du dernier trimestre de l'année précédente et de la première moitié de l'année. La vitalité de la demande étrangère et de la demande intérieure n'y a pas été étrangère.

La croissance s'est surtout concrétisée dans les entreprises en amont de la filière papier, où les entreprises papetières intégrées qui fabriquent elles-mêmes leur pâte à papier, ont pu retirer un avantage concurrentiel de la hausse continue des prix des matières premières. Par contre, en exerçant une pression sur les marges bénéficiaires, le niveau élevé des prix de la pâte, et son impact sur les prix des papiers, a sans doute empêché une majorité d'entreprises de la filière de profiter pleinement de l'embellie conjoncturelle qui a caractérisé l'évolution de l'économie belge en 2000. Rappelons à cet égard que l'Institut des Comptes nationaux a estimé l'acquis de croissance pour cette année à 3,7 %.

C'est à partir du troisième trimestre que de nombreux indicateurs traduisent un ralentissement de l'activité des entreprises papetières et graphiques, activité qui reste néanmoins supérieure à ce qu'elle était il y a un an. Ce ralentissement est en phase avec la tenue de l'activité économique belge qui a également quelque peu perdu de son tonus au cours de la seconde partie de l'année 2000 sous l'effet, notamment, d'un tassement de la demande mondiale et de la forte remontée des prix pétroliers et dont la croissance est estimée à 2,7 % en 2001. Les secteurs sous revue s'attendent donc au cours des prochains mois à une accentuation du fléchissement de leur activité, confirmé par les indicateurs de décembre de l'année 2000.

En Europe

Au cours de l'année 2000, les entreprises européennes productrices de pâtes, papiers et cartons ont maintenu dans l'ensemble le haut niveau de production qu'elles avaient connu au cours du dernier trimestre de 1999. La production totale de papiers et cartons a atteint 67,5 millions de tonnes au terme des neuf premiers mois et est supérieure de 6,5 % à celle de la période correspondante de 1999.

Au cours de la même période, la production de pâte à papier a totalisé 28,9 millions de tonnes, soit une progression de 4,9 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Avec une progression de 6,5 % la performance européenne est supérieure à celle du Japon et du Canada dont la production de papiers et cartons a progressé respectivement de 4,4 et 3,1 %. Quant aux Etats-Unis, les résultats ont fléchi de 1,2 %.

Décélération des prix des matières premières

En ce qui concerne le marché de la pâte, il semble que l'on soit entré dans une phase de décélération des prix, les pressions existant sur le marché ayant été quelque peu allégées par les programmes d'arrêts de production réalisés par un certain nombre de producteurs de pâte au quatrième trimestre de l'année 2000, par l'affaiblissement simultané de la demande et des mouvements de déstockage chez les utilisateurs.

Le cours de la pâte de référence (Kraft blanchi de fibres longues nordiques), exprimé en dollars, s'est maintenu fin 2000 au niveau qu'il avait atteint au troisième trimestre, à savoir 710 dollars la tonne. Cependant, communique la Fédération des industries de transformation de papier et de carton (Fetra), la conversion de ce prix en euros (859 euros la tonne) signifie pour les utilisateurs une nouvelle hausse de 13,8 % par rapport au troisième trimestre, en raison de la faiblesse de la monnaie européenne.

Officiellement, les prix mentionnés ci-dessus se maintiennent actuellement mais divers magazines spécialisés font état d'offres en dessous des prix cotés. L'offre demeurant supérieure à la demande, la plupart des observateurs du marché s'attendent à ce que les prix diminuent progressivement en 2001 jusqu'à atteindre, vers le milieu de l'année, un prix moyen compris entre 600 et 620 dollars.

évolution du cours de la pâte de référence

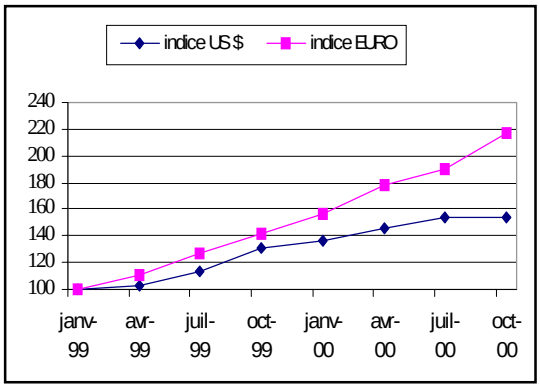

Sources : FETRA sur base Pap'ARGUS, BNB, ECB

Après la flambée qui a caractérisé *les prix des vieux papiers* en 1999, la hausse s'est poursuivie jusqu'en mai 2000 où le prix des vieux papiers de la catégorie « mêle » a atteint un sommet, à savoir 193 ,5 %[1] de plus qu'en janvier. En novembre la hausse « n'était plus que de » 68,1 % par rapport au début de l'année.

C'est à partir de la deuxième moitié du mois de juin 2000, que l'on a constaté une forte baisse de prix des vieux papiers/cartons, ce qui contraste avec l'évolution depuis le début de l'année. La raison principale de cette forte baisse a été causée par la disparition, pour l'Europe, du marché à la grande exportation. A ce moment-là, l'Asie s'approvisionnait aux Etats-Unis, où les prix étaient moins élevés suite à des accumulations de stock.

[1] D'après les données fournies par Filpap

Sur le continent européen, les conséquences se sont rapidement fait ressentir. En premier lieu, l'accumulation des stocks en Europe a provoqué des tonnages excédentaires considérables sur le marché européen.

En deuxième lieu, l'industrie papetière européenne a négocié sur le terrain des prix nettement plus bas que les prix officiels de sorte que les entreprises de récupération se sont vues obligées d'adapter leurs prix d'achats pour les vieux papiers/cartons.

Les prix des *papiers à usage graphiques* utilisés par les imprimeurs[2] se sont également quelque peu tassés depuis le mois d'août et, par rapport à ceux de janvier, ont atteint en fin d'année un niveau supérieur de 14,2 % pour les papiers offset sans bois et maco avec bois, et de 9,5 % pour le maco sans bois.

L'évolution à la hausse des prix du papier constituait d'ailleurs le principal risque lié à leur activité, invoqué par les imprimeurs participant à l'enquête conjoncturelle de Fébelgra, au cours des deuxième et troisième trimestres de l'année. Il passe en deuxième position en fin d'année.
L'évolution des prix des qualités de papiers et cartons utilisés par les entreprises transformatrices a connu une pause comparable, certains à partir d'août, d'autres plus tôt. En septembre 2000 néanmoins, la hausse se situe à 10,1 % par rapport au début de l'année, pour les papiers kraft, à 25, 27 et 32,1 % pour les qualités utilisées en production de carton ondulé et à 6 et 23, 6 % pour les qualités utilisées en production de cartonnage pliant.

Chiffre d'affaires global en hausse

Le chiffre d'affaires (selon les déclarations à la TVA)[3] de l'ensemble des industries papetières et graphiques, qui était en hausse de 6,8 et 5,8 % en 1998 et 1999, a été dynamisé par la haute conjoncture qui a caractérisé l'activité économique belge au cours des derniers mois de 1999 et du premier semestre de l'année 2000. Pour les neuf premiers mois de 2000, il marque une progression de 14,6 % par rapport à la période correspondante de 1999.

C'est particulièrement vrai pour les secteurs de la production de papier et de la transformation pour lesquels l'augmentation se chiffre respectivement à 26,1 et 25,9 %, influencée notamment par la hausse des matières premières pâte et papier. Pour l'industrie graphique et l'édition, il atteint 4,8 et 4,7 % pendant cette période.

Le secteur de la récupération de papier[4] dont les performances s'étaient déjà traduites en 1999 par un accroissement de 17,6 du chiffre d'affaires, fait encore mieux pendant la période sous revue avec 39,7 % de mieux.

[2] Indices des prix des papiers à usages graphiques, utilisés par les imprimeurs, établis par la Fédération belge des industries graphiques (Fébelgra).
[3] Les données concernent toutes les entreprises immatriculées à la TVA, classées suivant la codification NACE, donc selon l'activité principale, de sorte qu'elles couvrent un secteur d'activité englobant les produits et les services, plus large que celui des entreprises proprement manufacturières.
[4] Statistiques non-Prodcom de l'Institut national de statistique.

évolution du chiffre d'affaires des industries papetières et graphiques

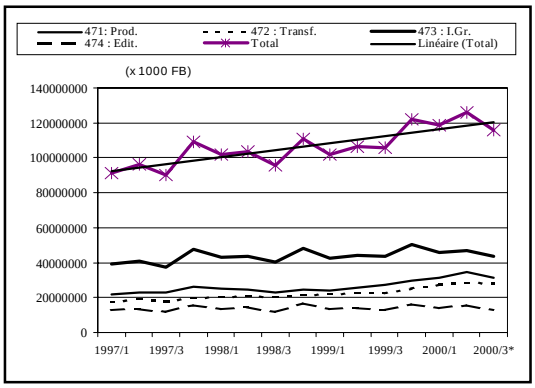

Dans tous les secteurs, les chiffres relatifs au troisième trimestre de l'année 2000, tout en restant supérieurs à ceux du troisième trimestre de 1999, indiquent un certain ralentissement par rapport au trimestre précédent .

Les résultats de la production[5] de l'ensemble des secteurs papetiers et graphiques, exprimés en valeur, indiquent une évolution semblable. En progression de 6,7 % en 1999, la production affiche un résultat en hausse de 12,6 % au terme des sept premiers mois de l'année 2000.

Cet indicateur-là révèle également un progrès supérieur en ce qui concerne les secteurs de la production et de la transformation de pâtes, papier et carton dont les livraisons en valeur ont respectivement augmenté de 20,7 et 16,4 % au cours de cette période.

PRODUCTION (LIVRAISONS EN 1.000 BEF) - PRODCOM - INS

	1999/1998 %	1999/7 m.	2000/7 m.	%7 m.00/99
211 Pâtes, papiers et cartons	5,9	39.451.716	47.634.731	20,7
212 Articles en papier ou en carton	7,8	37.879.363	44.078.608	16,4
221 Produits de l'édition	9,1	40.449.804	44.460.494	9,9
222 Produits de l'imprimerie	4,4	54.988.441	58.289.591	6,0
Total	**6,7**	**172.769.324**	**194.463.424**	**12,6**

En ce qui concerne le *volume de production de pâte à papier*, et de papiers et cartons, et selon les données collectées par Cobelpa auprès des entreprises du secteur, on constate une croissance respective de 8,4 et 3,6 % au terme de l'année 2000 par rapport à l'année précédente. Cette progression globale, sensiblement inférieure à celle enregistrée en 1999, tout au moins en ce qui concerne la production de papiers.

Parallèlement à l'augmentation de la production de pâte, la consommation de bois par les producteurs de pâtes s'est accrue de 8,8 %, l'utilisation de vieux papiers de 6,1 %.

Malgré la baisse des prix des vieux papiers, aucune baisse des tonnages collectés n'a été constatée. Il est vrai que la collecte sélective auprès de l'industrie et du citoyen est depuis quelques années fortement entrée dans les mœurs : les tonnages de papiers/cartons collectés sont passés de 684.000 tonnes en 1990 à 1.600.000 tonnes en 1999 et pendant la même période,

[5] Statistique de la production industrielle Prodcom. Elles concernent les entreprises industrielles occupant au moins 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires atteint 100 millions de francs.

le pourcentage de récupération par rapport à la consommation nationale a augmenté de 33 à 50%. De plus, l'industrie de la récupération travaille sur base de long terme et avec des garanties de reprise et de recyclage.

Les résultats de l'enquête de conjoncture menée trimestriellement par la Fédération belge des *entreprises graphiques* auprès d'un échantillon représentatif de ses membres confirment que le secteur a bénéficié de la haute conjoncture jusqu'à l'automne 2000. En effet, « les trois premiers trimestres de 2000 ont été caractérisés par des prix de vente supérieurs, principalement pour la Belgique, par une forte augmentation du temps de production couplée à une baisse importante du chômage temporaire et à une forte augmentation du nombre de travailleurs en équivalent plein-temps, ainsi que par un accroissement du portefeuille de commandes tant pour la Belgique que pour l'extérieur ». Par contre, ces membres sont moins optimistes pour la fin de l'année et le premier trimestre de 2001.

En ce qui concerne la presse, l'Association belge des éditeurs de *journaux* communique que les rentrées publicitaires de la presse quotidienne ont augmenté de 5 % pendant la période sous revue, alors qu'elles s'étaient élevées de 12,4 % en 1999. Par contre le tirage imprimé et la diffusion payante se sont légèrement raffermis par rapport à la période correspondante de 1999, respectivement de 0,4 et 0,3 %. Néanmoins le léger progrès de la diffusion payante est dû aux journaux flamands pour lesquels on a enregistré une croissance de 1,5 % tandis que les journaux francophones baissaient de 1,9 %.

Simultanément à l'expansion des résultats de production, le *taux moyen d'occupation des machines* s'est maintenu à peu près au même rythme que l'an passé pendant le premier semestre de l'année 2000, avec toutefois une légère baisse de régime au troisième trimestre, dans les entreprises productrices et transformatrices de papier et carton. Dans les entreprises graphiques, par contre, l'utilisation des capacités de production s'est encore intensifiée au cours de ce trimestre.

TAUX D'UTILISATION DES CAPACITES DE PRODUCTION

	Moyennes							1999				2000		
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	I	II	III	IV	I	II	III
Prod. de pap. et cart.	82,5	90,1	85,8	88,6	94,6	91,7	93,7	93,3	93,7	94,3	93,4	93,7	94,4	89,8
Transf. pap. et cart.	74,1	75,7	79,9	75,4	79,6	80,4	82,5	84	82,4	83	80,5	82,8	83,3	79,1
Ind. graphiques	78,3	79,7	82,5	82,3	83,4	84,2	86,7	84,5	85,9	88,4	88,1	86,6	87,8	89,6

Source : BNB

Dynamisme des investissements

Les dépenses d'*investissement* de l'ensemble du secteur, particulièrement dynamiques en 1999 (+ 10,4 %), ont encore progressé au cours des trois premiers trimestres de l'année 2000, s'accroissant de 13 % par rapport à la période correspondante de l'année précédente. Comme l'indiquent les chiffres, cette évolution est fortement influencée par le secteur de la production des pâtes, papiers et cartons dont les investissements sont passés pendant la période sous revue de 3 à 4 milliards ainsi que par le secteur de l'édition qui a quasiment doublé ses investissements, en passant de 1,049 à 2,020 milliards.

En ce qui concerne le premier secteur nommé, il s'agit d'investissements de modernisation, d'expansion et de protection de l'environnement, réalisés par un grand nombre d'entreprises. Selon la dernière enquête de la Banque Nationale sur les investissements[6] (janvier 2001), les déterminants principaux de l'investissement sont principalement, aussi bien en 2000 qu'en 2001, la recherche d'une diminution des coûts de production, suivie par l'introduction de nouvelles techniques de production et/ou de technologies nouvelles ainsi que par l'insuffisance des capacités de production installées.

Forte expansion du commerce extérieur

En 1999[7], le développement du *commerce extérieur*, surtout en ce qui concerne les importations, avait été modéré, soit 7,5 % en valeur et 14,7 % en quantité pour les exportations, statu quo en valeur et 7,4 % en quantité pour les importations.

En 2000, à l'instar de l'ensemble des exportations belges, les livraisons à l'étranger de produits papetiers et graphiques ont largement bénéficié de la croissance de l'économie mondiale et de la faiblesse de l'euro.

Au terme du premier semestre[8], les exportations ont progressé de 25,9 % par rapport à la même période de 1999, représentant un montant total de 112,3 milliards de francs. Dans le même temps, les importations se sont accrues de 20,3 %, atteignant 108,9 milliards de francs.

Le solde de la balance commerciale devient positif avec un surplus de 3,3 milliards de francs.

Sectoriellement, tant les exportations que les importations de pâtes ainsi que de vieux papiers et cartons pour le recyclage, ont quasiment explosé, avec un accroissement respectif de 163 et 134,4 % en valeur. La flambée des prix de la pâte et des vieux papiers, qui ont doublé et même triplé en ce qui concerne les seconds, justifie pour une part cette progression peu commune.

[6] L'enquête porte sur un échantillon d'entreprises manufacturières.

[7] Statistiques (définitives) du commerce extérieur – Institut des comptes nationaux.

[8] Idem. Résultats provisoires publiés par l'ICN, non corrigés des redressements concernant les entreprises en-dessous du seuil Intrastat, des erreurs ou des réponses tardives.

La valeur des exportations et des importations de papiers et cartons et d'articles transformés s'est également fortement accrue, soit respectivement de 19,9 et 16,1 %.

La hausse en valeur des exportations de produits de l'édition, de la presse et des autres industries graphiques est plus modérée avec près de 10 % (1,6 % pour les importations).

Nombre d'exportateurs de produits graphiques ont, semble-t-il, limité la hausse de leurs prix de vente à l'exportation pour accroître leurs performances, qui ont d'ailleurs été meilleures que prévu.

Les données statistiques TVA[9] relatives aux exportations permettent également d'apprécier leur évolution au cours des neuf premiers mois de l'année 2000 et indiquent aussi une progression notable des livraisons à l'étranger de l'ensemble des secteurs, à savoir de 21,4 %.

Statu quo de l'emploi

L'emploi dans l'ensemble des industries papetières et graphiques a légèrement fléchi en 1999. Selon les informations de l'ONSS, qui a recensé 47.439 travailleurs, dont 20.187 employés et 27.252 ouvriers, ce repli équivaut 1,1 % de moins par rapport à 1998.

emploi total dans l'industrie

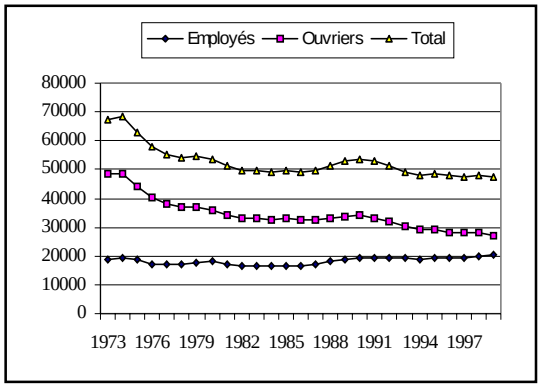

Ce recul global recouvre une amélioration de l'emploi de 0,9 % dans la catégorie « employés » et un fléchissement de 2,5 % dans la catégorie « ouvriers ».

Sectoriellement, l'emploi s'est également développé dans les entreprises de production et de transformation de papiers et de cartons, soit de 1,9 % au total.

Pour les neuf premiers mois de l'année 2000, les statistiques Prodcom de l'emploi, établies par l'Institut national de statistique[10], font apparaître un statu quo des effectifs (- 0,1%) dans l'ensemble des entreprises papetières et graphiques occupant plus de 10 personnes.

[9] Les données collectées sur base de la TVA le sont en fonction de l'activité principale de l'entreprise exportatrice tandis que les statistiques établies par l'ICN sont élaborées en fonction des marchandises.

[10] Ces statistiques portent sur les entreprises industrielles occupant au moins dix personnes ou dont le chiffre d'affaires annuel atteint au moins 100 millions de francs.

La ventilation par secteur montre que l'emploi s'est amélioré de 2,7 % dans les entreprises productrices et transformatrices de papiers et cartons et de 5,3 % dans les entreprises de récupération [11] tandis qu'il s'est replié de 4,5 % dans les imprimeries.

[11] Etablissements occupant 20 personnes ou plus.

sécurité alimentaire

Les priorités des partenaires sociaux

Le 7 décembre 2000, le Conseil central de l'économie a défini dans un avis cadre adressé au gouvernement les priorités des partenaires sociaux pour la présidence belge de l'Union européenne.[1] La sécurité alimentaire y était mentionnée explicitement. Ce point spécifique a été confié à l'expertise de la Commission consultative spéciale de l'alimentation qui a émis le 22 janvier dernier l'avis unanime suivant.

Introduction

Ces dernières années, l'Europe a été confrontée à plusieurs crises alimentaires. La maladie de la vache folle, les dioxines, les hormones, les organismes génétiquement modifiés, etc. n'ont guère contribué à affermir la confiance du consommateur vis-à-vis de son alimentation. Au contraire, il est apparu clairement que le consommateur est plus que jamais très sensible à tout ce qui est lié à son alimentation. L'illustration en est l'intérêt soutenu que manifeste la presse pour cette thématique. Tout ceci a également fait de la sécurité alimentaire un sujet politiquement très sensible.

Du fait de la crise de la dioxine, la Belgique a acquis une expérience assez large en ce qui concerne la gestion d'une crise. La présidence de l'Union européenne lui offre la possibilité d'avoir un impact plus grand sur la politique (sécurité) alimentaire. Cette opportunité doit être utilisée pleinement.

En s'intéressant durant sa présidence à la sécurité alimentaire, la Belgique pourrait réaliser les objectifs suivants :

- Une protection optimale du consommateur européen;
- Le renforcement de la confiance du consommateur;
- La sauvegarde de la position compétitive de l'agriculture et du secteur de l'alimentation;
- Le renforcement de l'image de marque de la Belgique.

La Commission consultative spéciale de l'alimentation - en tant que représentante des partenaires sociaux de l'agriculture, de l'industrie alimentaire et du commerce (alimentaire) -demande dès lors au Gouvernement qu'il se fixe des priorités claires et qu'il finalise de toute urgence le programme (concernant la politique alimentaire) de la présidence belge.

[1] voir lettre mensuelle socio-économique numéro 58 - décembre 2000

La Commission recommande d'une part, d'accorder l'attention requise au programme de travail «normal» – il s'agit en d'autres termes de veiller à parvenir à des accords concernant les dossiers de sécurité alimentaire à l'ordre du jour en ce moment au plan européen – et d'autre part, de mettre à profit la possibilité de planifier un certain nombre d'initiatives «supplémentaires».

La Commission demande au Gouvernement de tenir compte de la spécificité des PME lors de l'élaboration de son programme.

Programme de la présidence belge pour la sécurité alimentaire

En conséquence des crises susmentionnées, la sécurité alimentaire figure en haut de l'agenda européen. Au début de l'année 2000, la Commission européenne a publié son ambitieux «Livre blanc pour la sécurité alimentaire». Pas moins de 84 initiatives spécifiques ont été alors envisagées.

Un certain nombre de ces initiatives figurent à l'ordre du jour durant la présidence belge :

- *L'autorité alimentaire européenne (AAE)*

Force est de conclure de la façon dont les crises passées ont été gérées qu'une approche plus européenne est nécessaire de sorte, d'une part, que le consommateur soit protégé partout de façon aussi adéquate et, d'autre part, que l'agriculture et l'industrie de l'alimentation bénéficient d'un traitement égal.

La création d'une Autorité alimentaire européenne, qui devra définir une approche uniforme et rapide plus particulièrement en cas de crise et qui sera appelée à jouer un rôle important surtout pour ce qui est des avis scientifiques (évaluation des risques) et de la communication, devra bénéficier d'un soutien total.

Etant donné les expériences propres à la Belgique, celle-ci est particulièrement bien placée pour insister pour que la gestion des crises soit prise en main de façon efficace au plan européen. A cet effet, les instruments nécessaires ainsi que les procédures doivent être prévus.

La Belgique doit envisager de poser sa candidature en temps opportun pour accueillir sur son territoire l'Autorité. Ceci peut contribuer au fonctionnement efficace de cette future institution et renforcer l'impact de la Belgique vis-à-vis de celle-ci.

- *La réforme de la réglementation européenne en matière d'hygiène*

Le morcellement actuel de la législation doit en effet céder la place à une réelle approche de filière «de la fourche à la fourchette», chaque acteur étant ainsi amené à prendre ses responsabilités. L'auto-contrôle occupe de la sorte une place centrale à tous les échelons de la chaîne alimentaire.

- *Une réforme des différents éléments du cadre législatif* doit être entreprise dans les plus brefs délais. A cet égard, nous pensons notamment :

  - à l'étiquetage des allergènes;
  - à la réglementation «novel foods» (dont notamment la définition des critères de la mention «exempt d'OGM»);
  - à l'addition de nutriments aux denrées alimentaires;
  - à la composition des aliments pour bétail (et en particulier à la réglementation «novel feeds»);
  - aux limites à imposer en termes de résidus d'un certain nombre d'agents contaminants.

Dans tous ces domaines, la Belgique peut apporter une contribution afin d'engranger les progrès nécessaires.

Initiatives supplémentaires

La Commission prend acte de la déclaration de Madame la Ministre Aelvoet dans sa note de politique «Santé publique» selon laquelle *«Le Gouvernement veillera à rester à la pointe du progrès dans le domaine de la sécurité alimentaire».*

Les initiatives supplémentaires qui sont développées à l'occasion de la présidence de l'Union européenne peuvent étayer cette politique et contribuer à renforcer davantage l'image de marque de la Belgique dans ce domaine.

En tout état de cause, le mieux est, pour des raisons de faisabilité et lorsque c'est possible, de prendre de telles initiatives dans la foulée d'initiatives existantes.

Les diverses initiatives doivent constituer ensemble un programme qui doit être présenté à l'extérieur comme un tout cohérent, comme «le programme belge de sécurité alimentaire». D'un point de vue conceptuel, les initiatives pourraient être regroupées, par exemple en lançant une quinzaine de l'alimentation.

La Commission recommande d'organiser des initiatives supplémentaires en ce qui concerne:

- Les compétences soit nationales soit européennes en ce qui concerne la sécurité alimentaire.

La Belgique œuvre à rendre opérationnelle son Agence de sécurité de la chaîne alimentaire. Plusieurs autres Etats membres ont récemment créé une telle agence ou ont l'intention de le faire prochainement. Au plan européen, l'autorité alimentaire est en cours de création.

Grâce à des accords clairs, il convient d'éviter l'apparition de conflits de compétences. Si de tels conflits devaient néanmoins surgir, l'AAE devrait en effet disposer de «l'autorité» nécessaire pour pouvoir prendre une décision finale.

- La communication avec le consommateur/citoyen européen.

La campagne européenne de sécurité alimentaire peut servir d'exemple de campagne de communication. A cet égard, chaque Etat membre a la possibilité de mettre en exergue certains aspects.

La présentation, la discussion et l'évaluation des expériences du passé dans les différents Etats membres doit pouvoir déboucher sur une meilleure gestion de la communication à l'avenir.

- CONSUM.

La Belgique a mis sur pied un plan de monitoring des dioxines et des PCB. Ce plan a prouvé son utilité : un certain nombre de contaminations ont été découvertes et une intervention en temps utile a permis d'empêcher que les produits contaminés n'entrent dans la chaîne alimentaire. Paradoxalement, il apparaît que le producteur en pâtit : les produits sont bloqués à tort, les commandes sont annulées, le doute s'installe quant à la qualité des autres produits, etc.

On pourrait dès lors saisir l'occasion de montrer que la Belgique est en tête du peloton et a effectivement entrepris les démarches nécessaires pour garantir la sécurité alimentaire. D'une part, la Belgique peut ainsi renforcer son image de marque et d'autre part, on peut de cette façon inciter les autres Etats membres à prendre les mêmes mesures.

La Commission demande également une égalité de traitement en ce qui concerne les matières premières et les produits transformés importés dans l'Union européenne en provenance des pays tiers.

Chacun de ces sujets offre une matière suffisamment étendue pour un séminaire, une journée d'étude ou un work-shop. On peut certainement imaginer d'autres sortes d'activités … Ainsi, l'auto-contrôle peut être montré dans la pratique lors d'un certain nombre de visites d'entreprises. L'image de marque de la Belgique ne manquerait pas d'être rehaussée si la gastronomie belge figurait parmi les thèmes abordés.

D'un point de vue organisationnel, il convient de tenter de raccrocher les initiatives à d'autres événements (par exemple, le Sommet européen, certains Conseils de ministres, d'autres réunions, conférences, salons de l'alimentation …) afin de contribuer à assurer une participation importante.

Approche concrète

La Commission consultative spéciale de l'Alimentation insiste pour que l'approche concrète soit définie rapidement.

Le Gouvernement doit en premier lieu veiller à ce que la présidence belge accorde l'attention requise à la sécurité alimentaire. Les restructurations actuelles des services publics à l'occasion de la création de l'Agence fédérale de la sécurité de la chaîne alimentaire ne peuvent contrecarrer cet objectif.

Par ailleurs, il est important de créer un large courant. Tous les acteurs doivent être associés à la préparation et à la réalisation du programme : la Commission tient à mentionner explicitement, à côté de l'agriculture, de la production et de la distribution, les consommateurs. A cet effet, la "Plate-forme Alimentation sûre" belge, créée dans le cadre de la campagne européenne de sécurité alimentaire, peut éventuellement apporter son soutien.

Et logiquement, la Commission conçoit que la AFSCA remplisse un rôle coordinateur.

d é b a t

Ethique et économie

Dans la littérature économique grand public, certains parlent de « Mondialisation heureuse » là où d'autres discourent sur l'« Horreur économique » : d'évidence, l'avenir du système économique fait l'objet de lectures bien différentes. Certes, des différences de sensibilité politique parfois profondes séparent ceux qui défendent ces thèses contradictoires. Ce serait néanmoins faire injure à leurs auteurs que suggérer que leurs visions respectives procèdent, pour certains d'entre eux, d'un dessein contraire à l'intérêt général. Il y a des motifs parfaitement légitimes, rationnels et respectables pour défendre l'une comme l'autre thèse. On peut dès lors avancer l'idée que si ces lectures plurielles procèdent de perceptions singulières du réel, elles se rejoignent néanmoins quelque part au niveau des objectifs. Chacun poursuit en somme le progrès de l'humanité, mais par des chemins différents.

A l'heure où le questionnement éthique en économie se fait plus incisif dans les médias, l'opinion publique, les instances politiques et les milieux d'affaires, peut-on, malgré cette finalité commune, tenter d'y voir un peu plus clair ? Est-il possible de voir si l'une ou l'autre affirmation s'appuie sur des considérations qui prennent davantage en compte la morale, celle-ci étant entendue ici moins comme un ensemble de règles de conduite tenues comme inconditionnellement valables que comme une théorie raisonnée du bien et du mal à finalité normative, comme une éthique ?

Dans un article intitulé « Le capitalisme est-il moral ? » paru en 1992 dans le magazine français *L'Expansion*, le philosophe André COMTE-SPONVILLE, s'inspirant de PASCAL, insiste sur la nécessité de bien distinguer les ordres, de s'imprégner des distinctions fondamentales qui séparent ce qui relève de l'ordre technique et scientifique, ce qui relève de l'ordre juridique et politique et ce qui relève de l'ordre moral.

Une science morale ?

L'ordre techno-scientifique, précise le philosophe, rassemble tout ce qui concerne les faits. Cet ordre ne porte donc pas, par lui-même, d'appréciation sur le réel. Il dit comment les choses se passent. Il ne produit pas de normes à suivre. Il ne dit pas comment les choses doivent se passer. Or l'économie, continue COMTE-SPONVILLE, fait partie de cet ordre technique et scientifique au même titre que la biologie ou la chimie. Celle-ci décrit la constitution des corps, expose leurs transformations et inventorie leurs propriétés. L'économie fait de même pour les agents, les biens et les services. Elle décrit les mécanismes de la production, de la distribution et de la consommation des richesses, c'est-à-dire de tout ce qui est utile. Et de même que la combinaison des corps simples obéit à des processus combinatoires indépendants de tout jugement normatif, la

production et la circulation des richesses économiques peuvent s'opérer indépendamment de tout jugement de valeur. Autrement dit, rien qui soit de nature économique ne s'oppose au libre jeu des mécanismes économiques. Ainsi le marché, toujours, va au bout de lui-même. En atteste par exemple le fait que le commerce des drogues dures, tout prohibé qu'il soit, fait néanmoins se rencontrer la demande des toxicomanes et l'offre des dealers…

De son côté, le prix Nobel d'économie 1998, l'Indien Amartya SEN a publié naguère un ouvrage intitulé « L'économie est une science morale ». SEN y affirme que valeurs éthiques et raisonnements économiques sont étroitement articulés et plaide dès lors pour que la théorie économique cesse de s'émanciper de ses racines philosophiques. Il importe, dit SEN, d'amener la discipline économique à refaire d'urgence sa jonction avec la philosophie morale et politique, avec la question de savoir ce que signifie une vie digne d'être vécue. Bref, à redevenir « économie politique ».

Comment faut-il comprendre ces deux points de vue ? Entre une économie techno-scientifique où il n'y a pas de place pour le jugement moral et une économie normative fondée sur l'éthique, où doit-on se situer ?

Une clarification s'impose ici. La langue française fait un usage indistinct du terme « économie ». Tantôt, celui-ci désigne la sphère des activités économiques : les phénomènes sociaux au travers desquels les hommes produisent, échangent, répartissent. Tantôt, il fait référence à l'étude abstraite, analytique de ces phénomènes sociaux spécifiques, bref, à la science économique.

Le plus et le moins

Or qu'est-ce que la « science économique » ? On peut la définir de plusieurs manières. Si l'on s'en tient toutefois aux théories et aux modèles d'explication qui sont actuellement communément admis par la communauté savante, on peut la définir comme la discipline qui cherche à optimiser la satisfaction des besoins individuels et collectifs qui ne peuvent pas tous être rencontrés en raison de la rareté des ressources initiales. Pour l'économiste scientifique, ces besoins, comme ces ressources, sont de pures données. Ils préexistent à son intervention. Autrement dit, l'économiste, en tant que scientifique, a à centrer son attention sur le meilleur processus de transition entre ressources initiales et fins multiples. Sa fonction est, à partir du réel, de mettre à jour l'allocation optimale des ressources sans porter de jugements ni sur ces ressources, ni sur les besoins auxquels elles sont allouées.

En d'autres mots encore, la science économique en tant que science positive n'a à se prononcer ni sur les dotations de départ, ni sur les biens et services choisis. Elle se tait sur les préférences des consommateurs, comme sur l'état des ressources. D'ailleurs, si l'économie peut faire se rencontrer une offre et une demande, de toutes façons, elle le fera. Pendant la prohibition, les amateurs d'alcool qui disposaient de moyens financiers suffisants n'ont jamais manqué de « boissons fortes ». La même chose se passe aujourd'hui avec les stupéfiants. Et se passera sans doute demain avec les organes humains.

Voilà pourquoi l'ordre technique et scientifique ne peut pas se limiter lui-même : tout ce qui est techniquement possible sera fait. Et voilà pourquoi aussi l'économiste, quand il joue un rôle d'observateur scientifique n'a pas à exprimer de valeurs. Sa discipline repose sur une axiomatique purement logique dont le but ultime est, sous les contraintes d'une situation préexistante, de dire comment se maximisent les utilités et se minimisent les coûts.

Dans ce contexte, la fonction de l'économiste n'est pas non plus d'exiger que ses conclusions doivent être mises en œuvre. Elle est seulement de suggérer aux décideurs qu'ils conseillent ce qui est nécessaire pour fonctionner de façon économique si tel est leur bon vouloir. Grâce à ses outils d'analyse, l'économiste nous suggère comment faire le plus avec le moins.

Le modèle économique et les autres

Certes, cette représentation peut interpeller. D'abord parce que la théorie économique demeure fragile et que le corpus théorique qui jouit d'un consensus au sein de la corporation reste limité : la boîte à outils de l'économiste demeure pauvre. L'économie est une pratique qui produit des modèles théoriques pour essayer de rendre compte des faits, mais ces modèles restent toujours en compétition, comme en psychanalyse par exemple.

Le côté en principe « froid » des économistes heurte aussi parce que, notamment à l'occasion de publications ou d'interventions du F.M.I., de l'O.C.D.E. ou de la B.M., cette idée d'une fonction neutre des économistes employés par ces organisations ne paraît nullement correspondre à la réalité du terrain.

Il n'en reste pas moins que pour mériter d'être qualifiée de science, la discipline économique et ceux qui en font profession doivent impérativement s'abstenir de porter tout jugement de valeur sur son objet. Et, à cet égard, André COMTE-SPONVILLE comme Amartya SEN se rejoignent assurément pour dire que la science économique est une science positive fondée sur l'expérience et l'observation des phénomènes dont l'ambition est de fournir des modèles explicatifs des faits étudiés. Pour résumer, on pourrait dire en d'autres mots que la science économique dominante – la « théorie standard » comme disent certains - a « simplement » pour fonction de combiner au mieux des moyens rares qui peuvent faire l'objet d'usages alternatifs.

Pour ce faire la théorie économique à laquelle souscrit la plus grande partie de la corporation des économistes ramène aujourd'hui, on le sait, l'acteur économique a un individu purement rationnel dont la seule motivation, dans le champ économique, est de satisfaire au mieux ses préférences individuelles, de maximiser ses « utilités ».

Cette conception n'a pas toujours eu l'impact qu'elle a de nos jours. Certes, l'axiologie néoclassique s'était progressivement imposée avec les travaux des écoles marginalistes, principalement ceux de l'école dite de Lausanne dont Léon WALRAS fût la grande figure. Mais jusqu'au milieu des années '70, le « modèle économique » s'était cantonné au comportement du

sujet rationnel sur le marché. Vers 1980, les relations entre la pensée économique et la pensée sociologique se sont toutefois modifiées : de multiples écoles en histoire, en sociologie, en philosophie politique… se sont alors ouvertes au modèle économique, même si, avec des penseurs comme Karl POPPER ou le prix Nobel d'économie Friedrich August von HAYEK, le paradigme néo-classique faisait irruption sous l'appellation nouvelle d' « individualisme méthodologique » ou, dans le monde anglo-saxon, sous la référence plus large des « théories de l'action rationnelle ».

Une frontière poreuse

Cette vision évacue explicitement la question des valeurs pour des raisons d'ordre méthodologique. Conclure de cette approche qu'il existe pour autant une économie pure, neutre, objective et universelle, tirer du raisonnement logique qui découle des simplifications qui constituent l'univers construit artificiellement par l'économiste, un certain nombre de prescriptions normatives ou présenter ces normes comme déduites scientifiquement de lois naturelles c'est toutefois dépasser largement la portée de ces conventions. C'est confondre les mécanismes des sociétés humaines avec ceux de la nature et apparenter à un processus purement physique alors que la réalité sociale n'est pas une mécanique pure sans frottement. Elle est aussi et même surtout faite d'erreurs, d'incertitudes, d'irrationalités, de sentiments altruistes, de rapports de forces, de conflits, d'inégalités, etc.

Si l'économiste ignore systématiquement cet écart entre son modèle simplifié du réel et le réel lui-même, sa tentation, alors, est grande de dire que les résultats de ses déductions doivent gouverner la Cité. Qu'ils constituent un idéal vers lequel tendre. Au fond, par un glissement d'ordre sémantique, l'économiste qui confond ses hypothèses de travail avec le réel transforme en système de pensée ce qui, au départ, n'est qu'une méthode mise au point pour faciliter son travail, voire simplement le rendre possible.

Par ailleurs, l'économiste, tout scientifique qu'il soit, n'en demeure pas moins, comme tout un chacun, soumis aux commandements de l'ordre moral. Comme tout un chacun, il se doit d'apprécier le réel qu'il étudie selon les critères du bien et du mal. En tant qu'observateur scientifique, sa mission est de contribuer à la connaissance objective de la réalité : la science ne se confond pas avec le catalogue de nos préférences personnelles, dit René PASSET. Mais s'il importe que le scientifique tienne les valeurs à l'écart de cette réflexion proprement théorique, la frontière, en économie, entre les valeurs et les faits n'est pas étanche : savoir comment fonctionne un fusil ne nous dispense pas de nous interroger sur la cause au service de laquelle il va être mis.

En tant qu'individu faisant profession d'économiste, le scientifique se doit donc en conscience d'obéir aux impératifs moraux qui découlent de sa conception personnelle du monde où s'expriment ses devoirs et ses interdits lorsqu'il passe de l'observation des faits à la prescription de normes. Lorsqu'il formule des recommandations, l'économiste doit donc, d'une part, être

conscient qu'il change de registre, qu'il passe dans le champ des convictions et des opinions et, d'autre part, avoir l'intégrité intellectuelle de dire que, ce faisant, il exprime des choix que ces choix soient personnels ou non.

Qu'est-ce qu'une société juste ?

L'affirmation d'Amartya SEN selon laquelle la science économique est une science morale prend dès lors sa signification. SEN, en effet, considère qu'un comportement strictement considéré comme strictement économique dans le cadre de la théorie néoclassique ne conduit pas, par lui-même, au bien ou, plus exactement, au bien-être maximal. SEN estime que la maximisation, par chaque individu, de ses intérêts égoïstes ne produit nécessairement, ni son propre bonheur, ni, par le truchement de « la main invisible », le bonheur de la collectivité dont il fait partie. L'optimum économique peut, autrement dit ne pas coïncider avec la conception que l'on se fait de l'optimum humain. Le marché ne peut pas, dit SEN, garantir à lui seul des possibilités croissantes de développement humain, lesquelles sont indispensables à une vie plus digne et plus sensée.

SEN, dès lors, se démarque logiquement du paradigme individualiste. Ce que SEN reproche surtout à cette approche, que depuis Adam SMITH on a appelé l'utilitarisme, c'est de ne pas percevoir l'infinie diversité du comportement des hommes. Dans son livre «Ethique et économie» SEN écrit notamment : «Puisque la thèse de l'utilité en tant que seule source de valeur repose sur l'assimilation de l'utilité et du bien-être, on peut la critiquer pour deux raisons : primo, parce que le bien-être n'est pas la seule valeur; secundo, parce que l'utilité ne représente pas correctement le bien-être».

En conséquence, SEN considère logiquement que l'économiste a l'obligation morale, non seulement de dire qu'il pose des choix subjectifs lorsqu'il formule des recommandations, mais aussi, de nous indiquer les comportements qui, à l'aune de ses propres critères de justice, sont les plus efficaces et de signifier comment les mettre en œuvre. Regarder l'économie comme une science morale c'est donc inviter les économistes à réfléchir aussi sur les fins. C'est exprimer le souhait de voir leurs prescriptions normatives se conformer à une éthique répondant pour l'essentiel à ces deux questions fondamentales : qu'est-ce qu'une société juste et qu'est-ce qu'une bonne vie ?

Dans le cas de SEN, il s'agit de mettre en lumière les institutions qui permettent un égal respect des conceptions de la bonne vie de chacun et l'épanouissement de ce qu'il appelle les « capabilités » que chaque être humain porte en lui. Mais d'autres conceptions sont possibles et peuvent donc servir de pierre d'angle aux discours normatifs des économistes. A ce titre, il est possible de voir émerger chez les économistes des discours différents, voire contradictoires comme ceux relevés au début du présent article.

Modifier les dotations, modeler les besoins

Concrètement, si l'on suit SEN, l'économiste, au-delà de la mise au point de l'allocation optimale des ressources, doit donc suggérer aussi aux responsables politiques comment modifier les dotations initiales – le pouvoir, les revenus, les capacités… - et comment modeler les besoins – entre autres par la fiscalité ou la prohibition de certaines formes de commerce - pour satisfaire aux critères de justice retenus par lui.

Refuser d'abandonner l'ordre technique et scientifique à son développement sauvage, inhumain, c'est donc tenter de peser sur son cours spontané. C'est essayer de le contrôler de l'extérieur, de le réguler comme on dit, par des normes relevant d'un ordre qui n'est plus alors celui des faits, mais celui du droit. Un ordre que COMTE-SPONVILLE appelle l'ordre juridico-politique. Cet ordre juridico-politique est, dans nos Etats de droit, structuré par ce qui est légal et ce qui ne l'est pas. En démocratie, c'est en effet la loi qui pose des limites au libre jeu de l'offre et de la demande. Et nos dispositifs réglementaires n'ont effectivement pas hésité à intervenir sur les données du problème économique – avec la Sécurité sociale et les prélèvements obligatoires notamment – mais aussi dans le mécanisme même de l'allocation des ressources : c'est un compromis politique historique qui a soustrait le salariat à la loi du marché.

Mais si, en suivant le fil de ces réflexions, la rationalité scientifique positive doit demeurer sous la vigilance de l'éthique, il faut bien voir aussi que l'éthique concrétisée par la loi, ne peut, sous peine de dérapage, ni impunément, ni abusivement faire violence aux schémas de fonctionnement positifs de la vie économique. Bref, la loi doit rester raisonnable ou réaliste. Elle doit, elle aussi, recourir au rationnel. Faute d'avoir tenu compte de l'incontournable résistance des faits, d'avoir confondu ordre moral, ordre politique et ordre économique, de s'être immiscé, par le biais de la planification centralisée, dans tous les rouages de l'économie effective, le socialisme réel a abouti à l'inefficacité économique que l'on sait.

La carotte et le bâton

Cette tentation si répandue de réguler l'économie outre mesure consiste au fond à nier la logique propre de l'économie, de l'ordre technique, au nom d'un ordre supérieur. Le philosophe Guy Haarscher faisait naguère observer à ce propos : « Il faut savoir jusqu'où l'on peut aller trop loin dans l'entreprise de moralisation du capitalisme par le droit. Il n'y a pas de limite mathématique entre la carotte économique et le bâton juridique. Tout est une question d'appréciation, de juste mesure (…) l'organisation des libertés et l'efficacité économique ne supportent sans doute pas trop de morale. Surtout quand elle est imposée d'en haut… »

Quid de l'éthique des affaires dans tout cela ? Nous ne nous trouvons plus ici dans la science positive, dans une tentative de rendre compte du fonctionnement du réel au-travers de modèle théorique : les agents économiques - les entreprises, les consommateurs - sont ceux qui expriment les besoins que les économistes ont à satisfaire. Ce sont eux - les entreprises, les

consommateurs - qui déterminent les fins sur lesquels l'homme de la science positive, lorsqu'il observe, n'a pas à porter de jugement a priori. Ces préférences s'enracinent dans des valeurs, variables selon les cultures, les époques, les classes sociales.

Les agents qui, au jour le jour, posent des choix économiques posent dès lors, en même temps, contrairement au pur scientifique, des choix éthiques. Les deux dimensions, ici, se chevauchent : l'allocation de leurs ressources en fonction de leurs préférences sont en même temps des choix techniques et des jugements de valeur. Autrement dit, la question de la légitimité éthique des objectifs et des options retenues est donc d'emblée posée aux agents économiques du terrain.

Managers, actionnaires, syndicats, ménages ont pour premier devoir moral de se conformer au droit. Mais respecter la loi ne suffit pas à faire d'eux des individus conscients de ce qui est bien et de ce qui est mal en affaires. Rechercher la voie fiscale la moins imposée n'est en principe pas contraire aux réglementations. Mais est-ce une attitude morale ? Et le respect de l'environnement : traduit-il un comportement moral lorsque le but recherché est de conforter une image de marque dans un souci de marketing ? Il faut donc se réjouir de voir aujourd'hui des agents économiques rechercher ouvertement une conduite conforme, au-delà de ce qu'impose le droit, aux exigences de la morale. Encore faut-il s'interroger sur la signification et la validité réelles de ces comportements.

Un détour inutile ?

Il n'y a en effet aucune raison objective de considérer qu'il existe une convergence ou une harmonie entre ce que l'éthique recommande et les choix que pose un individu qui n'a d'autre but que maximiser son intérêt. Dans les entreprises, par exemple, il peut parfaitement y avoir contradiction entre l'un ou l'autre impératif moral et ce que requiert la maximisation du profit qui, dans le secteur marchand, constitue leur première raison d'être. Les principes moraux qui s'écartent trop des intérêts économiques ou financiers des entreprises sont-ils dès lors réellement opérationnels ? Que vaut une éthique des affaires dont les injonctions entre en conflit avec le primat de la rentabilité et se fait dévastatrice pour l'entreprise à laquelle elle s'adresse ? Autrement dit, dans un univers de concurrence imparfaite, une conduite économique fondée sur l'éthique n'expose-t-elle pas de façon inéquitable à la sanction du marché ?

On objectera sans doute que cela ne fait que souligner la nécessité d'une meilleure réglementation de la concurrence économique de manière à rendre celle-ci moins inégale. Mais cette réplique ne souligne-t-elle pas du même coup l'impact douteux de règles éthiques qui ne s'imposent pas de la même manière à tous ceux qui participent au jeu économique ? Et si tel est le cas, le passage obligé par la politique et le droit ne montre-t-il pas qu'un détour par la morale pour réguler le marché risque souvent d'être inutile et présomptueux ?

De son côté, la politique, si elle peut davantage, ne peut pas pour autant faire de l'économie ce qu'elle veut. En économie, comme dans toutes les techniques, il y a ainsi une fracture entre ce qui est possible et ce qui ne l'est pas. Ceci, néanmoins, n'enlève rien à la pertinence de l'idée

de régulation. Le marché n'étant pas l'état naturel de la société et la liberté économique devant donc être encadrée, le débat - politique - reste ouvert sur le degré de régulation à mettre en œuvre. Les institutions qui, comme le Conseil central de l'économie, participent à ce débat et à la genèse des décisions sur lesquelles il débouche conservent dès lors toute leur pertinence et leur efficacité. L'instabilité du contexte actuel donne même à celles-ci une acuité exceptionnelle.

société de l'information

L'ère internet : mythes et réalités[1]

Que sait-on exactement au sujet de la société dite «de l'information» ? Quel est l'état actuel du débat sur la question ?

Le point de départ en la matière est le paradoxe de la productivité, les investissements en technologies nouvelles ne se traduisant que dans les statistiques en la matière. Des universitaires américains ont essayé de cerner quelle était la relation entre les investissements dans les technologies d'information et les effets sur la productivité dans l'économie américaine. Les résultats de ces recherches se sont avérés fort divergents, donnant lieu à de nombreux débats.

Une question de méthode ?

Ceux-ci ont notamment tourné sur la question de la méthode. Comment mesurer la productivité? Le concept n'est pas aussi clair qu'il y parait. Comment, par exemple, faire la part des choses entre la productivité du travail, la productivité du capital, la productivité de tous les facteurs de production, etc. De plus, les éventuels gains en qualité ne sont pas pris en compte dans les statistiques de productivité.

Autre élément du débat : la mauvaise qualité des données. On sait que les instituts de statistiques américains, dont il est ici question, font des efforts sérieux pour essayer d'améliorer les choses. Les études confirment néanmoins que les données ne sont souvent pas pertinentes. La façon dont l'économie est segmentée dans les statistiques est par exemple rarement adéquate.

Troisième élément du débat : le niveau d'analyse. D'un point de vue macroéconomique, il n'y a effectivement pas de gain de productivité. Au niveau des secteurs, on constate des gains dans certains cas, l'absence de gains, voire parfois des pertes de productivité, dans d'autres. Quant au troisième niveau, celui de la firme, il montre tous les cas de figure qu'on peut imaginer. Autre élément, comment définir les technologies de l'information ? Ont-elles quelque chose de spécifique qui expliquerait un comportement singulier au niveau de la productivité ? Ou alors, les définit-on de manière inadéquate ? Certaines études regroupent par exemple, dans les technologies de l'information, l'ensemble du secteur de l'électricité, ce qui bien-sûr est peu pertinent.

Enfin, dernier type d'explication avancée : pour que des gains de productivité apparaissent, il faut «donner du temps au temps» comme en atteste l'exemple historique de l'électricité. Entre

1 Nous profitons de l'occasion pour remercier le professeur WILKIN de l'ULB pour son exposé éclairant, au cours de l'audition du 22 novembre 2000, organisée par le groupe de travail Société de l'information.

le moment où les applications possibles de l'électricité ont commencé à apparaître, celui où l'on a pu les mettre en œuvre dans les entreprises et celui où on a vu apparaître des gains de productivité dans les statistiques, il s'est écoulé une période d'une trentaine d'années. On peut cependant douter que la même chose se produise pour les technologies de l'information, celles-ci se renouvelant à une vitesse relativement rapide comme en attestent par exemple les mises sur le marché successives des Pentium 2, 3 et 4. Cette hypothèse n'est donc pas tout à fait tenable, même si elle est souvent avancée. Les problèmes d'aujourd'hui - de sécurité, d'utilisation, etc. - ne seront pas résolus demain. Tout le problème est de savoir ce que veut dire «demain»…

Une question d'organisation ?

Une autre explication qui a été avancée plus récemment pour rendre compte du faible impact des NTIC sur la productivité est le très grand nombre d'échecs qu'a connus leur implantation dans les organisations. Il faut bien entendu être capable de mesurer la notion d'échec. Une chose, néanmoins, est sûre, c'est que l'on évalue extrêmement rarement les causes de ces échecs : l'abandon de certaines applications est très peu étudié. Très peu d'organisations mettent en place des outils fiables d'évaluation des technologies de l'information. En d'autres termes, il y a bien là une piste utile à explorer mais qui n'est guère praticable pour expliquer le paradoxe de la productivité.

Deuxième dysfonctionnement invoqué au niveau des organisations : le fait que nous vivons ce que d'aucuns, dans un monde où les modes d'organisation changent sans cesse, ont appelé le zapping managérial : on passe allègrement d'une technique à une autre comme s'il existait une recette magique. On ne se donne dès lors pas le temps de faire l'apprentissage de la nouvelle méthode : on passe à une autre avant que la précédente n'ait produit tous ses effets… Une attitude impatiente qui, quelque part aussi, barre le chemin de la productivité. Dans le même ordre d'idées, on constate aussi un intérêt excessif pour les outils et les méthodes. Lorsque l'on discute avec des responsables en informatique, on relève sans peine une obsession qu'ils ont de la méthode, du bon outil, détachée de toute réflexion sur l'usage de ceux-ci. L'hypothèse est dès lors qu'il existe des investissements qui ne s'accompagnent pas d'investissements organisationnels qui donneraient de la valeur ajoutée à ces outils.

Enfin le dernier élément qui a été invoqué en termes d'organisation, c'est la valorisation du court terme au détriment des investissements qui se feraient sur le long terme avec tout ce que cela implique en termes d'apprentissage.

En résumé, on peut donc dire que les nouvelles technologies de l'information et de la communication permettent, dans certains cas, un certain gain de productivité, que dans certaines activités elles ont également un impact positif, mais que dans d'autres cet impact est faible, nul ou dérisoire, voire négatif. Il en va de même de la qualité.

Une récente étude de l'OCDE parle de ce paradoxe de la productivité. Elle affirme qu'avant 1994 il n'y avait pas de gains de productivité mais que les choses se sont améliorées depuis en raison de l'émergence d'Internet. Il a donc gros à parier que le vieux débat sur le paradoxe de la productivité va rebondir avec «le réseau des réseaux» et ce que l'on appelle la "nouvelle économie".

Société de l'information, info ou "intox" ? Beaucoup d'éléments plaident en faveur de «l'intox». Dans la presse économique grand public notamment, domine un discours qui affirme qu'Internet va créer des millions d'emplois. Sur le terrain, toutefois les créations d'emplois qui peuvent clairement lui être attribuées sont bien plus modestes. Il y a donc déjà à ce stade un hiatus manifeste. D'autres arguments encore peuvent être invoqués en faveur de la thèse de «l'intox». Notamment un usage abusif des résultats des recherches universitaires, entre autres de la part des médias qui privilégient les informations les plus optimistes et les plus sensationnelles là où les scientifiques prennent de nombreuses précautions pour décrire les hypothèses qui conditionnent les résultats de leurs analyses.

Autre élément qui conforte la thèse de "l'intox" : l'usage abusif des "success stories»"d'entreprises liées aux NTIC, comme "Amazon.com". Les comptes d' "Amazon.com" ne sont pas particulièrement brillants, que ce soit en termes d'endettement, de rapport entre la quantité de stock et le capital, etc. D'ailleurs, cette entreprise a été cotée très haut avant de redescendre à des niveaux relativement bas.

En réalité, tout le débat est ici très largement dominé par la pensée nord-américaine. La toute grande majorité des études dont il se nourrit sont d'origine nord-américaine : essentiellement les Etats-Unis et un peu le Canada. Il est très dommage qu'au niveau de l'Europe, on n'ait pas chercher à produire un certain nombre d'études comparables. Certes, une telle entreprise n'est pas exempte de difficultés. Il y a notamment des pays pour lesquels nous possédons des statistiques et d'autres pour lesquels il n'en existe pas. Mais ce n'est pas une raison pour considérer que ce qui se passe aux Etats-Unis va nécessairement se reproduire en Europe…

Il y a aussi l'ignorance de l'histoire et des prédictions antérieures. Il y a vingt ans, on disait que nous allions rentrer dans la «société sans papier». Or, jamais autant de papier n'a été consommé qu'à l'heure actuelle. S'il y a un secteur qui fonctionne bien grâce aux technologies de l'information, ce sont les fabriquants de papier ! A telle enseigne que certains ont fait savoir que la consommation de papier augmentait de manière alarmiste ! On peut donc en conclure que ce n'est pas parce que les choses se passent désormais davantage sur un écran que cela va supprimer un certain nombre de comportements.

Enfin, les prédictions sur les performances futures de la société de l'information forme un discours qui fait totalement l'impasse sur l'utilisateur de ses technologies. On se contente de

dire que cela coûte moins cher et de moins en moins cher, alors que l'expérience en matière de gestion de salles informatiques montre sans peine que le budget technologique augmente au fil des ans d'une manière parfois dramatique. Dans le commerce électronique de grande consommation, le nombre de procès en cours est d'ailleurs considérable et ce pour différentes raisons : parce que le fournisseur n'a pas fait son travail, parce qu'il n'a pas respecté ses délais de livraison, n'a pas tenu ses engagements, etc. Tout cela est mis souvent trop sur le côté, occulté.

De même, l'on raisonne actuellement sur les technologies en termes de corrélation. Tel investissement produit tel résultat. On prend le stock en capital de technologie d'information, on prend des outputs et on corrèle ! Comme si, ce faisant, on pouvait expliquer quelque chose. La réalité est qu'une telle approche n'explique évidemment rien du tout. Tout cela procède de réseaux de causalité multiples. En conséquence, on ignore totalement la diversité des marchés, des secteurs et des usages réels.

Bref, la «société de l'information» fait l'objet d'une …information largement «décontextualisée», ce qui permet en finale le retour en force d'une idéologie : le «déterminisme technologique». Investissez là-dedans et tels effets seront produits automatiquement ! Bien-sûr, ce déterminisme technologique ne tient pas la route lorsque l'on observe sur le terrain la façon dont les gens utilisent les technologies. Un exemple : les musées. Là où l'on dit que les musées virtuels vont tuer les musées, c'est exactement l'inverse qui se produit. L'ordinateur semble plutôt donner aux gens l'envie d'aller voir le vrai musée : là on y voit mieux les choses que sur un écran, aussi parfait soit-il.

Autre exemple : l'e-book va tuer le livre. Or, bon nombre d'indices semblent confirmer que le livre n'est pas en danger, ni par l'e-book, ni par le fait que le lecteur peut décharger des livres sur des serveurs. La raison de ceci est que nous avons un rapport au livre que l'on ne pourra jamais rendre de manière digitale. Ceci ne veut pas dire que l'on ne va pas vendre des livres en ligne, mais bien que les librairies en ligne et l'e-book ne vont pas «tuer» le livre en tant que tel. Ceci montre qu'en la matière les réactions peuvent parfaitement être contre-intuitives, qu'il faut parfois retourner le sens apparent des causalités et réfléchir de manière approfondie en prenant en compte toutes sortes de déterminants.

L' "économie Internet"

Quid de l'Internet ? Des chercheurs américains se mettent un jour à tenter de formaliser quelque peu ce qu'est cette économie. Et l'on voit apparaître l'idée d' "économie Internet". Une économie que l'on peut, en somme, découper en quatre couches superposées. A l'étage inférieur, on retrouve tout ce qui concerne les réseaux. Au-dessus, tout ce qui concerne les applications qui sont liées à des activités de réseaux. Au-dessus encore, les intermédiaires. Et enfin, au sommet, des acteurs spécialisés ; ceux qui vont par exemple réaliser effectivement des transactions en ligne. Ce schéma donne une idée de ce qui sépare, d'un côté, les infrastructures et, de l'autre,

les activités économiques qui résultent de ces infrastructures. Le discours dominant affirme qu'il faut investir dans les infrastructures car cela créera à terme les usages. Et c'est vrai qu'il ne peut pas y avoir d'usages sans infrastructures. L'accent est donc mis sur les infrastructures.

A quoi cette segmentation en couches superposées correspondt-elle concrètement ?

Premièrement, la couche «réseaux électroniques». On place dans ce secteur les producteurs de PC, également la production de fibres optiques ou de câbles; l'activité des firmes de télécommunication ; des producteurs d'équipement terminaux. C'est le domaine de firmes comme Cisco, IBM, HP.

Dans la couche supérieure, celle des «applications», on retrouve essentiellement des firmes qui produisent des logiciels : Adobe, Macromédia, Netscape, etc. S'y retrouvent également les consultants qui fleurissent sur le marché et qui vont aider d'autres à entrer dans l' "ère Internet". On y retrouve de même les logiciels de recherche pour les bases de données, la production de base de données proprement dites - on songe ici à la firme Oracle notamment - et le développement de sites de commerce électronique. A ce stade-là, on s'occupe uniquement de développement et pas encore de commerce électronique, donc.

Troisième couche : les «intermédiaires». Que va-t-on y trouver ? Des personnes qui font de la publicité en ligne ; d'autres qui développent des portails d'accès avec pré-traitement de l'information. Egalement tout le secteur du courtage en ligne, les agences de voyage en ligne et beaucoup d'autres entreprises entrant sur ce marché-là.

Enfin, la dernière couche, la couche supérieure, c'est celle où le commerce électronique s'effectue vraiment. Commerce électronique «Business to Business» ; services professionnels en ligne; vente d'équipements et de logiciels en ligne ; services postaux en ligne également, etc. On connaît les modifications qui ont eu lieu dans les manières de travailler chez Federal Express ou UPS.

A partir de cette nomenclature, des études faites à l'Université du Texas ont fait valoir que les secteurs les plus productifs se trouvent évidemment dans les infrastructures. Ce n'est pas une surprise : dans les enquêtes sur la productivité, là où il y avait un effet même modeste, c'était surtout dans toutes les activités de nature manufacturière et très peu dans tout ce qui était immatériel. C'est d'ailleurs un des secteurs qui connaît une croissance relativement importante d'une année à l'autre en termes de revenus et d'emplois. Les chercheurs américains affirment même que ces résultats dépassent le chiffre d'affaires de secteurs tels que la banque, l'industrie pharmaceutique ou l'aérospatiale… Cette couche qui est la plus basse, est à la fois intensive en capital et intensive en travail. Mais ce sont des caractéristiques qui sont bien connues et qui n'ont rien à voir avec la nouvelle économie : on observait cela aussi dans l'ancienne économie.

La couche des applications est celle dont on dit qu'elle est la plus «human capital intensive», c'est à dire que les créations d'emplois y concernent des travailleurs hautement qualifiés puisqu'ils réalisent essentiellement du développement informatique. Mais c'est également dans cette couche que l'emploi et le chiffre d'affaires sont les plus concentrés. Pratiquement la moitié des personnes employées ou du chiffre d'affaires de ce secteur se retrouvent en effet grosso modo dans dix entreprises.

La troisième couche, celle donc des intermédiaires, constitue le secteur qui est par contre le moins concentré des quatre. Les revenus y proviennent essentiellement des commissions de publicités, d'abonnement, etc. C'est aussi le secteur qui fait le plus l'objet de critiques en termes de sécurité, de protection de la vie privée. C'est le secteur où l'on débat notamment sur la violation des *copyrights*.

Enfin, la quatrième couche est celle qui connaît une expansion des revenus importante d'une année à l'autre. C'est aussi le secteur qui emploie le plus de personnes. Il n'y a pas de destruction massive d'emplois contrairement à ce qu'on a prétendu. Bien entendu, sauf exception, on ne sait pas grand chose de la qualité de ces emplois.

Cette approche en couches n'est bien entendu pas sans défaut. Elle pose notamment à nouveau un problème de définition, de fiabilité des données et de classement. Il suffit de sortir un élément d'une couche et le mettre dans une autre couche - les choses sont parfois très «borderline» - pour que les chiffres changent du tout au tout.

Une "dot.com" en vaut-elle une autre ?

Les chercheurs qui ont proposé le découpage se sont néanmoins intéressés à la question de savoir si toutes les «dot.com» sont équivalentes. Une «dot.com» en vaut-elle une autre ? Cette question a débouché sur la distinction, qui est en passe de devenir classique, entre ce qu'ils ont appelé les «digital dot.com» et les «physical dot.com» comme «Amazon.com» par exemple. Que fait «Amazone.com» ? La vente de livres et de CD. Autrement dit, dans la stratégie de ce genre d'entreprise, il reste du stock et ce stock doit être manipulé physiquement. A telle enseigne que d'aucuns disent que ceux à qui ce genre d'entreprises rapportent sont les transporteurs ! Une seule chose a en tout cas été effectivement digitalisée c'est le rapport au consommateur. Cela s'est fait, certes, avec beaucoup de créativité. Mais tout le reste de la chaîne n'en reste pas moins essentiellement une chaîne classique avec des manipulations physiques et autres. En revanche les «digital dot.com» sont celles qui ont réussi à digitaliser pratiquement toute leur chaîne de production. Exemple-type : une firme qui vend des logiciels. Elle n'est même plus obligée de passer par le cd-rom : on peut télécharger le software de manière directe sur son site et, à la limite, il n'y a plus rien de tangible qui va circuler.

Lorsqu'on observe le fonctionnement de ces organisations aujourd'hui, il apparaît que les «digital dot.com» ont évidemment intérêt à investir dans des technologies de l'information. Les

«physical dot.com», par contre, restent dépendantes du facteur travail et doivent investir à cet égard en fonction des fluctuations de leur production. Des chercheurs essayent d'ailleurs de calculer chaque dollar investi en technologie de l'information ou en travail humain et de voir quel résultat est ainsi produit.

Tout ceci est de nature à éclairer le fait que, d'une part, toutes ces entreprises ne sont pas identiques et, d'autre part, que ce n'est pas parce que l'appellation de l'entreprise est affublée d'un «.com» que cela recouvre toujours la même réalité en matière d'investissements et de gestion.

A partir de là, une série d'enjeux se dégagent. Il y a les enjeux d'information et de communication, ceux de type socio-organisationnels - on commence à percevoir que ceux-ci sont fondamentaux -, et bien entendu les enjeux techniques et les enjeux en termes de définition de service et des prestations. Quelques remarques sur chacun de ces niveaux, toujours par rapport à cette dualité « info ou intox».

Information et communication : les enjeux

On parle volontiers aujourd'hui de «société de l'information» mais aussi de «société de la connaissance». Le discours dominant entretient ainsi une confusion très importante entre les deux termes : l'information n'est pas de la connaissance ! Ce sont deux choses qui sont complètement différentes ! Un exemple : une personne dépourvue d'intelligence et placée devant internet ne sera jamais qu'un sot informé. L'outil technique, même s'il donne accès à toutes les sources d'information, ne changera pas grand chose à sa compréhension. du monde et des choses. Il y a donc, là aussi, tout un débat qui tourne, au fond, autour de cet enjeu crucial que sont la formation et l'éducation. Il ne suffit pas d'installer des PC dans les écoles pour que la connaissance jaillisse ! De plus, générer de la connaissance avec cet outil-là n'est pas simple. Peu de pédagogues disposent d'ailleurs d'une méthode pédagogique toute faite qui permette d'en tirer profit. Il ne faut jamais perdre de vue que l'information a un caractère instrumental par rapport aux perceptions de ceux qui l'étudient. Le travail en groupe en est l'illustration. Un logiciel bien connu, «Lotusnote», a été créé naguère pour favoriser le travail en équipe. Les observations de terrain montrent qu'il existe des cas où ce logiciel est effectivement très utilisé, mais aussi qu'il existe bon nombre de cas dans lesquels l'outil est purement et simplement abandonné. Une étude a notamment été faite dans une grande entreprise de consultance. On a pu s'y rendre compte que les juristes de l'entreprise utilisaient volontiers «Lotusnote», tandis que ceux qui faisaient de l'audit l'utilisaient extrêmement peu. L'explication réside dans la façon différente dont les gens sont rémunérés. Quand l'auditeur travaille avec «Lotusnote», il effectue un travail qui n'est pas facturable au client. Il fait autre chose que ce pour quoi il est payé. Le juriste non.

Autre enjeu : le bon niveau d'information. Un autre phénomène que l'on commence, en effet, à étudier de plus près, c'est la notion d' «information overload». Elle renvoie à un surplus inutile

d'informations et à l'incapacité de nos processeurs mentaux relativement lents à recouper l'information, à être à même de la synthétiser, etc. On affirme par exemple souvent qu'avec Internet, on accède enfin à une transparence des prix. Et, de fait, si l'on souhaite acheter un cd-rom, on a désormais la possibilité de se renseigner auprès d'une foule de vendeurs de cd-rom. Mais évidemment personne ne fait cela. Si je dois le faire pour plusieurs articles, il faudrait passer l'essentiel de son temps dans des activités fastidieuses de prises de décision ! Donc, la transparence n'est probablement pas au rendez-vous. D'ailleurs, si l'on regarde par exemple le secteur du livre, on peut relever des écarts de prix allant jusqu'à 30% entre deux fournisseurs. Ceci indique bien que le consommateur ne va pas chercher l'information partout où il pourrait la trouver. Posséder toujours plus d'informations n'est donc pas une bonne solution. Ce qui est rentable c'est une information qui a été traitée, informatisée. Et si «time is money», «time + information is even more money».

Par ailleurs, autre enjeu encore, un système d'informations est quelque chose qui doit être utilisable. Une analyse actuellement en cours de sites web de villes et d'administrations belges montrent bien à cet égard que pas mal d'opérations à informatiser peuvent être supprimées parce qu'elles sont purement et simplement inutilisables et ce quel que soit le scénario imaginé pour favoriser les démarches des citoyens.

Enfin, quatrième enjeu, les usages informels que les gens font d'Internet et la manière dont les usages informels sont perçus et gérés par l'entreprise. Un exemple. Dans deux entreprises où l'accès internet et intranet est relativement libre, on a fait une sorte de top ten des usages d'Internet par les cadres. Dans l'une des deux, d'origine allemande, le numéro un de ces usages informels était constitué par des échanges d'informations entre les membres du club d'œnologie de l'entreprise. Dans l'autre firme, d'origine américaine, le top résidait dans des échanges de villas entre cadres au moment des vacances. La réaction des gens qui avaient commandité l'étude s'est avérée, elle aussi, fort divergente. Dans l'entreprise allemande, on a d'emblée jugé qu'il fallait «mettre fin à ce genre d'activités qui n'ont pas leur place sur le lieu du travail». Du côté de l'entreprise américaine, par contre, on s'est dit : voilà une aubaine, ces personnes vont créer des liens ludiques entre eux et ces liens, ils vont les utiliser aussi en partie à des fins professionnelles.

Il est d'ailleurs assez amusant de relever que la plupart des enquêtes mettent en évidence le fait que les utilisateurs de l'informatique font, à la maison et au bureau, en gros un même usage de l'ordinateur. Il y a aux Etats-Unis, une firme qui s'appelle IB, qui vend un peu de tout aux enchères. Or, IB effectue l'essentiel de son travail pendant la pause du midi à l'aide des ordinateurs qui sont utilisés dans les entreprises… Certes, on peut s'interroger sur le fait de savoir si les pratiques sont autorisées ou non. Mais le fait est que les usages sont grosso modo les mêmes !

Enjeux socio-organisationnels

Prendre en compte les enjeux socio-organisationnels, c'est penser les usages en termes de stratégie globale d'organisation. Les technologies de l'information «seules» ne sont rien du tout

si elles ne sont pas insérées dans une vision et dans une démarche. Il n'est pas sûr que tout le monde souscrive à cette démarche. Certains vont même jusqu'à considérer que les technologies de l'information constituent un véritable boulet pour leur entreprise, exemples typiques de personnes qui ne pensent pas l'informatisation en termes socio-organisationnels.

Ceux-ci recouvrent bien entendu, les enjeux de formation et de qualification. On parle beaucoup des nouveaux métiers. Mais c'est également vrai qu'il existe des problèmes de formation de base. Etre capable de jouer avec une Playstation d'une façon totalement inaccessible au commun des mortels sur le plan de la coordination des mouvements, notamment, ne garantit en rien que l'on soit à même de recourir avec efficacité à des ressources informatiques dans un contexte professionnel. On parle donc à juste titre d'alphabétisation à ce niveau-là, ce que les Américains appellent «literacy». Mais on parle également avec de plus en plus de pertinence de «fluency». Il ne suffit pas de connaître le «beaba». Il faut en plus être capable d'en faire un usage qui soit intelligent.

Cela pose aussi la question de la redistribution d'un certain nombre de rôles et des jeux de pouvoir dans l'organisation. J'en parlerai par après, il y a beaucoup d'études empiriques qui le montrent.

La problématique socio-organisationnelle recouvre également la question de la (re)distribution des rôles et la maîtrise des jeux de pouvoir dans l'organisation. Elle comprend également toute la problématique du contrôle, de la façon dont les comportements des gens peuvent être contrôlés; l'absence de liberté que cela soit au travail ou dans la vie sociale d'une manière générale.

Enfin, la gestion des enjeux socio-organisationnels passe par une réflexion sur les structures d'organisation. Sous prétexte que l'information circule, on associe très souvent technologie de l'information et structure organisationnelle plate. Or, les enquêtes récentes montrent que, en moyenne et en tous cas en Europe, les structures ne sont pas plus horizontales qu'il y a dix ans. Il est exact que certaines entreprises ont écrasé leur hiérarchie. Mais d'autres ont augmenté leur nombre d'échelons hiérarchiques. Il n'y a d'ailleurs rien qui garantit qu'une structure plate soit systématiquement plus efficace qu'une autre. Les changements qui donnent des résultats sont en fait ceux qui procèdent d'une réflexion sur le système organisationnel dans son ensemble.

Enjeux techniques

Les enjeux techniques renvoient aux outils d'une manière générale. Ces outils comprennent évidemment l'ordinateur, mais aussi tous les autres outils techniques qui rendent l'ordinateur utile.

Les méthodologies font également partie des enjeux techniques. Un véritable défi existe à cet égard. Celles dont on dispose actuellement sont un peu sommaires et prennent très peu l'utilisateur final en considération. Pourtant la façon dont les gens vont ressentir un site web,

par exemple, va devenir un enjeu tout à fait considérable : à travers la façon dont celui-ci est conçu, on perçoit parfaitement l'image de l'organisation ou de l'individu qui l'a créé. Il importe donc au plus haut point de connaître l'utilisateur lors de la conception du site. Enfin, les enjeux techniques englobent la problématique de l'ergonomie des matériels et des logiciels, pour laquelle il y a encore beaucoup à faire : les gens passent beaucoup de temps devant l'écran et utilisent désormais des outils informatiques de manière tout à fait intensive.

Enjeux relatifs aux services et aux prestations

En la matière, il faut, en vue de rétablir la réflexion, réintroduire la distinction entre «physical dot.com» et «digital dot.com», la nature des prestations étant différente dans les deux sphères d'activité. L'entreprise doit prendre conscience de cette dualité afin de voir comment on peut intégrer au mieux les nouvelles technologies dans des chaînes de production de biens, les prestations de services, etc.

Il ne suffit pas qu'une activité - économique ou administrative - soit mise en ligne pour que cela produise quelque chose d'utile commercialement ou socialement. En ce qui concerne les relations inter-organisationnelles, toute une série de questions intéressantes se posent également, notamment par rapport au transfert électronique de données. En quoi, par exemple, cela remplace-t-il des relations de sous-traitance ? En quoi cela impose-t-il d'autres manières de travailler à un sous-traitant, etc.

Les éléments d'information les plus significatifs qui ont émergé de l'échange de vues qui a suivi l'exposé du professeur Wilkin, sont les suivants :

- Les études sur le secteur manufacturier, dans son ensemble, montrent des gains de productivité. Dans le secteur de la distribution, les gains de productivité générés par les nouvelles technologies - techniques de scannage, gestion de stock ou de réapprovisionnement - sont relativement faibles. Ces activités restent très intensives en travail. Le constat d'une productivité faible doit être relativisé lorsque l'on fait des comparaisons internationales. Mais, d'une manière générale, plus de technologie de l'information n'entraîne pas nécessairement plus de productivité.

- On peut légitimement formuler l'hypothèse que le discours sur la «nouvelle économie» émane de groupes d'intérêts, constructeurs en tête, en vue de créer un mouvement porteur. Cela paraît assez logique. Mais la presse joue clairement, dans la diffusion de ce discours, un rôle non négligeable. Lorsque l'on essaye de savoir comment certains consultants en sont venus à prédire tout ce que la presse annonce, on invoque bien-sûr volontiers le secret professionnel. Il est toutefois vraisemblable qu'une méthode fréquemment utilisée consiste à interroger les entreprises, par exemple sur l'évolution future de la part de leurs activités qui trouve son origine dans la nouvelle économie et à extrapoler à partir de ces données pour supputer où l'entreprise se trouvera six ou dix ans plus tard. Il va de soi que cette méthode

n'est guère affinée. Certains administrateurs de sociétés, notamment dans le secteur des télécommunications, qui recourent beaucoup à des cabinets de consultance expriment d'ailleurs régulièrement une insatisfaction par rapport à ce type de prédiction. Or, l'enjeu est énorme comme en atteste le prix exorbitant des licences dans le secteur de la téléphonie, alors que l'on ne sait strictement rien des usages qui seront faits des nouvelles technologies dans le secteur. On a attendu beaucoup du Web : il suffira, disait-on, que cela apparaisse pour qu'automatiquement tout le monde soit webé. Manifestement ce n'est pas exactement ce qui se passe. Par contre, le SMS qui ne devait en principe pas connaître un usage intensif fonctionne très bien. Le problème est donc bien de mener une réflexion en termes d'usage, en ce compris, à propos d'objets utilisés dans la vie quotidienne : il existe de nombreux cas d'outils technologiques qui servent à des fins pour lesquelles ils n'ont absolument pas été créés au départ ! D'où l'importance d'une aptitude à réfléchir de manière contre-intuitive. Il a par exemple été observé que dans des discussions de groupe par Internet interposé, la différence hommes-femmes tendait à s'estomper. Les femmes sont rarement celles qui, en société, prennent la parole en premier. Mais lorsque cela se fait d'une autre manière que physiquement, notamment à l'aide d'un écran et d'un clavier, elles sont parmi les premières à s'exprimer : certaines barrières sautent, en raison de l'anonymat de la relation. Mais il est clair qu'Internet n'a pas été fait pour cela. Dans tous les cas, ce sont les gens qui déterminent l'usage qu'ils font d'une technologie nouvelle mise à leur disposition. Il y a au fond un décriement des technologies par les usages sociaux.

- Envisager l'implémentation des technologies de l'information dans une entreprise, dans une optique de court terme, revient à observer ce qui se passe concrètement sur le terrain. Selon les informaticiens, tous les problèmes peuvent être résolus à brève échéance. Mais ils n'envisagent évidemment que les problèmes techniques. Faire de l'organisationnel, par contre, cela prend inévitablement du temps : un an, deux, voire plus. C'est difficile à dire dans une entreprise où l'on attend toujours des résultats immédiats. Certaines entreprises le font néanmoins. Mais cette attitude n'est pas du tout généralisée. Rares sont ceux qui acceptent de financer ce genre de question et il n'y a pas, dans le paysage qui est le nôtre, un organisme qui subsidie ce type d'investigation et qui pense que de telles recherches soient pertinentes. Prendre son temps à l'occasion de changements importants de ce type est pourtant essentiel. Il est vain de se précipiter sur les technologies de l'information, si on n'a pas effectué au préalable une réflexion sur la structure et la culture de l'organisation dans laquelle elle va être implémentée. L'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans une organisation, et en particulier dans une entreprise, est un moment privilégié pour repenser la totalité de l'organisation de la structure concernée ? Mais,… Dans le domaine des NTIC, il y a une sorte de dictature de l'urgence : bon nombre d'études empiriques réalisées à ce propos montrent que le temps devrait se raccourcir sans cesse. Avec le risque que cette hâte devienne une façon de vivre aux conséquences insoupçonnées.

Le discours qui consiste à répéter sans cesse que la société de l'information va créer autant de milliers d'emplois sur tel territoire est simplement un mirage. Rien n'est dit sur le genre d'emploi

qui sera créé ? S'agit-il d'emplois comparables à ceux qu'exercent les «working poors» aux Etats-Unis où l'on constate que les «physical dot.coms» émigrent dans les régions où les salaires sont les plus bas ?

L'égalité des chances

Un membre du groupe de travail fait remarquer que dans les plans des autorités et au gouvernement belge en particulier, la société de l'information et de la communication est présentée comme un facteur d'égalité des chances pour tous et que la société de la communication fait de même partie des avancées sociales et économiques dans les programmes européens. Il estime en conséquence que les critiques du professeur Wilkin ont dès lors de quoi interpeller.

Le professeur Wilkin reconnaît à cet égard qu'il a eu quelques divergences de vues avec des fonctionnaires européens. Il persiste néanmoins à considérer le discours dominant sur la nouvelle économie et la société de l'information comme un catéchisme. Les Services fédéraux des Affaires scientifiques, techniques et culturelles (STTC) ont lancé récemment un nouveau programme d'appui à la société de l'information. Lors des réunions périodiques organisées dans ce contexte, le premier projet évoqué était relatif à l'automatisation des PV ! Est-ce cela la société de l'information ? Est-ce cela l'égalité des chances ? Que penser de l'impact des technologies nouvelles à une séquence d'un processus administratif qui reste dépendant de l'intervention d'un juge, lequel est, on le sait, pour l'heure totalement débordé… Cette anecdote est à mettre en rapport avec le fait que si les discours gouvernementaux - régionaux ou autres - annoncent volontiers l'entrée des écoles dans la société de l'information, rien n'est fait pour autant sur le terrain pour mettre les instituteurs en mesure d'utiliser utilement cet outil. Certes, cela demande du temps, des investissements en formation, etc. Certes, certains enseignants utilisent cet outil de façon vraiment remarquable notamment parce qu'ils s'y intéressaient déjà auparavant. Mais, par contre la majorité des enseignants ne sait pas quoi en faire et en ce qui concerne les universités, c'est la même situation.

Un membre du groupe de travail a, par ailleurs, relevé que l'exposé du professeur Wilkin prend essentiellement en considération les technologies telles qu'elles existent à l'heure actuelle. Ces spécialistes en la matière font régulièrement savoir que se prépare une nouvelle vague de technologies pour l'usage desquelles aucune connaissance particulière ne sera nécessaire, les informations seront accessibles sans interface particulier : n'importe qui pourra poser une question à l'ordinateur. En d'autres mots que les technologies vont très vite et que les difficultés d'accès que rencontrent encore certaines générations avec certains appareillages n'ont sans doute rien de définitif.

Ceci n'enlève toutefois rien au fait qu'obtenir des informations ne signifie nullement détenir une connaissance. Apprendre à faire le tri, pouvoir prendre un recul suffisant, sera toujours nécessaire.

Le professeur Wilkin estime que le progrès technique, même s'il va bien dans le sens d'une facilité d'accès aux informations toujours plus grande, ne garantit en rien l'adoption des technologies concernées par les usagers. Une technologie vocale plus conviviale ne va pas forcément inciter les gens à converser avec un ordinateur. Encore une fois, c'est à l'usage que se fera le tri : il faut que les gens aient envie de travailler avec la technologie proposée. On a parfois aussi tendance à confondre le travail avec certains outils et des activités ludiques ou sociales. Reprenons le cas du livre, on a un rapport au livre qui est fait d'odeur, de toucher, de vision. Les livres à télécharger sont des livres qui sont imprimés d'un côté, ce qui implique une manière de lire particulière : généralement on lit avec deux feuilles devant soi[1]. Il est vrai que, d'ores et déjà, on propose de télécharger un livre et d'en confectionner un avec les impressions. Ranx Xerox fait des recherches dans ce sens et possède déjà des sites où cela est possible. Mais le détour par les NTIC pour aboutir à un objet similaire au livre classique a quelque chose de paradoxal…

Nouvelle économie et productivité

Un membre du groupe de travail souligne le fait que, selon lui, les nouvelles technologies de l'information et de la communication n'épuisent pas la nouvelle économie. Cette notion renvoie, pour lui, l'amélioration des processus à l'œuvre dans les organisations existantes grâce à un accès plus rapide et plus efficace aux ressources informationnelles. Se référant à une enquête d'une réserve fédérale en matière de productivité, l'intervenant constate par ailleurs une augmentation nette de la productivité du travail aux Etats-Unis, liée à l'utilisation des NTIC et ce, depuis 1994. Ce constat, qui confirme ceux de l'OCDE, montre par ailleurs que la hausse de la productivité ainsi relevée va de pair avec une augmentation de l'emploi, ce qui au contraire n'a pas du tout été observé en Europe.

On peut donc espérer qu'un phénomène comparable va se produire en Europe et que, à notre tour, nous allons constater que les NTIC, non seulement rendent les processus plus efficaces, mais qu'elles multiplient aussi les opportunités d'emplois, en particulier dans les PME. Un scénario plus optimiste que celui esquissé par Monsieur Wilkin ne manque donc pas de pertinence.

Le professeur exprime son point de vue : informatiser ce qui existait déjà auparavant ne crée pas significativement de l'emploi. Certes, il pourrait y avoir des cas de re-créations d'activités apparaissant de manière différente et qui vont probablement créer marginalement un certain nombre de postes de travail nouveaux. Mais la juxtaposition de ces cas reste loin des discours prophétiques que l'on entend aujourd'hui.

Par ailleurs, comme en attestent les études sur la distribution aux Etats-Unis et en Europe, la digitalisation de la «chaîne de valeurs» est un processus ancien puisqu'il remonte aux années '70. Cela n'a donc rien à voir avec la «nouvelle économie», c'est de l'ancienne économie ! Enfin, rien ne prouve que les gains de productivité que l'on relève doivent tous être attribués aux NTIC.

[1] Le livre avec deux feuilles en vis à vis a jadis remplacé les rouleaux. Ce fût une grande invention.

Cela peut aussi résulter de modifications apportées aux emplacements des produits; on est dans le domaine du management. Dans nombre d'expériences, le recours au commerce électronique n'a d'autre but que protéger des parts du marché. Beaucoup d'enquêtes le montrent : on est donc là dans un jeu à somme nulle qui ne crée rien. Il n'est pas question là de pessimisme ; il s'agit d'être réaliste. Les mots ont leur importance. Dire que la société de la connaissance est une utopie, c'est mettre en garde le fait que cette utopie risque de mobiliser beaucoup de personnes dans une même direction et en laisser beaucoup d'autres sur le bord de la route. Les mécanismes à l'œuvre doivent donc absolument être contrôlés, cela relève de l'ordre de l'éthique.

actualités du conseil

Avis et autres activités

On trouvera ci-après un aperçu des activités du Conseil et des Commissions consultatives spéciales au cours de la période écoulée.

Commission consultative spéciale de l'Alimentation

La réunion du 22 janvier dernier de la Commission consultative spéciale de l'Alimentation avait un ordre du jour particulièrement chargé. Trois points principaux ont été débattus par les membres de la Commission.

Le premier point examiné par la Commission était la demande d'avis adressée le 10 janvier par Monsieur Tollet, Président du Conseil central de l'économie, au sujet de la promotion active de la sécurité alimentaire en Europe. La sécurité alimentaire est, en effet, une des priorités épinglées par les partenaires sociaux dans l'avis cadre émis le 7 décembre 2000 par le Conseil central de l'économie en vue de la présidence belge de l'Union européenne (CCE-CRB 2000/806 DEF – CCR 10).

L'avis unanime adopté par la Commission est repris dans la présente lettre mensuelle (CCE-CRB 2001/93 – VAL 01/10/6).

Le second point abordé par les interlocuteurs sociaux de la branche consistait en une actualisation des données relatives au coût de la main-d'œuvre et aux salaires horaires dans l'industrie alimentaire en vue de la préparation des négociations salariales en cours (CCE 2001/28 – VAL 01/E/2).

Enfin, la Commission a discuté et approuvé le rapport semestriel sur l'évolution économique dans l'industrie alimentaire au cours de l'année 2000. Une synthèse de ce rapport sera publiée dans la prochaine lettre socio-économique (CCE 2001/168 – VAL 01/RC/10).

Modernisation des règles européennes de concurrence

La Commission de la concurrence, instaurée au sein du Conseil central de l'économie par la loi du 5 août 1991 sur la protection de la concurrence économique, a approuvé unanimement, lors de sa dernière assemblée plénière le 24 janvier 2001, un avis sur la proposition de règlement du

Conseil relatif à la mise en œuvre des règles de concurrence prévues aux articles 81 (ententes) et 82 (abus de position dominante) du Traité CE.

La proposition de règlement s'inscrit dans le cadre du processus de révision du droit communautaire de la concurrence. Ce processus a été initié dès 1999 par le Livre blanc sur la modernisation des règles d'application des articles 81 et 82 du Traité CE. La Commission européenne veut, par cette nouvelle proposition de règlement, adapter le droit de la concurrence à l'un des plus grands défis que l'Europe aura à affronter au cours des prochaines années, à savoir l'élargissement de la Communauté à des nouveaux Etats membres. C'est dans cette perspective que la Commission européenne met en exergue, dans sa proposition, un certain nombre de lignes de force et propose une série de mesures destinées à garantir la protection efficace de la libre concurrence. Désormais, les autorités nationales de concurrence ainsi que les juridictions nationales pourront traiter les affaires relevant du droit communautaire de la concurrence. De cette façon, les organes compétents seront plus nombreux pour préserver les règles de concurrence. En outre, le système de notification et d'autorisation sera supprimé. La Commission peut par conséquent centrer son attention sur la détection et la répression des infractions les plus graves aux règles de concurrence. L'efficacité de cette action pourrait en outre être améliorée grâce à l'octroi à la Commission européenne de pouvoirs d'enquête plus étendus.

Par ailleurs, le règlement proposé a pour but de garantir un double point de vue une égalité accrue de traitement. Le nouveau système encouragera l'homogénéité du droit communautaire de la concurrence en proposant une série de mesures qui veilleront à ce que le droit communautaire de la concurrence s'applique non seulement à un nombre plus grand d'affaires mais soit aussi appliqué de façon uniforme par les différents organes concernés par le respect du droit.

Enfin, la nouvelle proposition vise à offrir aux entreprises une sécurité juridique suffisante par le biais d'accords et de décisions qui seront valides et exécutoires ab initio ainsi que par la suppression d'un certain nombre d'obstacles bureaucratiques liés à la procédure de notification et d'approbation.

La Commission de la concurrence a formulé dans son avis plusieurs remarques de nature technique et de fond. Par ailleurs, elle a émis un certain nombre de propositions et de recommandations dans le cadre des principes de transparence et d'ouverture au dialogue, par exemple. Enfin, la Commission de la concurrence tient à préciser qu'elle réserve son jugement définitif sur la proposition jusqu'à l'adoption des mesures d'application par la Commission européenne et souhaite que celles-ci lui soient rapidement soumises.

Avis sur les phosphates

Par lettre du 11 décembre 2000 adressée à Monsieur TOLLET, Président du Conseil Central de l'économie, Madame AELVOET, Ministre de la Protection de la Consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, a déposé une demande d'avis relatif à l'avant-projet d'arrêté

royal portant interdiction de la mise sur le marché des produits à usage ménager pour le lavage des textiles et contenant des phosphates (doc. CCE 2000/825).

Le groupe de travail Politique de l'Environnement a préparé un projet d'avis en la matière qui sera adopté par l'assemblée plénière du conseil le 21 février 2001. Dans ce document, le Conseil constate que le projet de réglementation sous revue à pour objectif d'apporter une contribution nationale à la solution du problème environnemental que constitue le phénomène saisonnier d'eutrophisation des eaux de surface et souligne que ce phénomène est un problème grave.

Le Conseil constate par ailleurs que le phénomène d'eutrophisation des eaux de surface procède d'un mécanisme complexe où interviennent de nombreux paramètres qui se combinent entre eux selon divers cas de figure spécifiques. A ce titre, il relève qu'un apport excessif de phosphates dans le réseau hydrographique n'est pas la seule cause du phénomène d'eutrophisation. Il souligne de même à ce propos que le phosphate que recueillent les eaux de surface ne provient pas exclusivement des produits lessiviels rejetés par les ménages et que d'autres sources – comme la nature, d'autres substances d'origine ménagère, l'industrie ou l'agriculture - jouent un rôle à cet égard. Le Conseil constate néanmoins que l'impact, sur le processus d'eutrophisation, des rejets de substances phosphatées liés à l'utilisation des produits destinés aux ménages pour le lavage des textiles n'est pas négligeable.

Vu l'ampleur et la gravité du problème de l'eutrophisation, le Conseil est d'avis qu'un maximum de mesures doivent être mises en œuvre pour le combattre. Il estime en conséquence que, compte tenu des différents constats posés ci-dessus, le problème doit être pris aussi bien à la source - au niveau de la diffusion des phosphates dans l'environnement aquatique - qu'en aval au niveau de l'épuration des eaux usées.

En ce qui concerne plus particulièrement le volet prévention, le Conseil considère en outre que tous les acteurs concernés doivent être responsabilisés. Dans ce contexte, le Conseil estime que l'interdiction des phosphates dans les produits lessiviels constitue un pas dans la bonne direction. Il considère que c'est dans le cadre d'une décision européenne commune que le problème environnemental général de l'eutrophisation peut être appréhendé avec le plus d'efficacité. Déplorant qu'une initiative dans ce sens n'y soit pas encore intervenue, le Conseil invite les instances belges concernées à agir sans délai dans ce sens.

Compte tenu de l'inexistence d'un dispositif européen en la matière et tout en demandant avec insistance que soient par ailleurs prises rapidement les mesures adaptées visant à réduire au mieux les rejets, dans l'écosystème, des phosphates provenant des autres sources de pollution, le Conseil souscrit dès lors, quant au fond, au projet d'arrêté royal de la Ministre. Ce faisant, il insiste cependant pour que, dans le cadre de la protection de l'emploi qui est au centre de ses préoccupations, il soit scrupuleusement vérifié si l'échéance retenue pour l'interdiction de la mise sur le marché de produits lessiviels contenant des phosphates, à savoir le 1er janvier 2002, est tenable. S'il s'avérait que ce délai n'est pas suffisant afin de rencontrer la problématique des pertes d'emplois, le Conseil recommande une mise en œuvre retardée afin de permettre aux producteurs de procéder à la reconversion des travailleurs concernés.

Mobilité

Comme déjà signalé dans la Lettre mensuelle de janvier, Mme I. Durant, Vice-Première Ministre et Ministre de la Mobilité et des Transports, a saisi le Conseil central de l'économie et le Conseil national du travail d'une demande d'avis sur un projet d'arrêté royal relatif à la collecte des données concernant les déplacements des travailleurs entre leur domicile et leur lieu de travail.

Le groupe de travail mixte CCE/CNT « Mobilité », chargé du suivi de cette demande d'avis, s'est déjà réuni les 19 janvier et 1er février. Les travaux préparatoires à un avis seront poursuivis le 15 février.

Dialogue avec la Représentation permanente

Le 29 janvier 2001, les membres du groupe de travail « Présidence belge » du Conseil central de l'économie recevaient Monsieur l'Ambassadeur Frans van Daele, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Union européenne, et Monsieur Jean-Louis Six, Représentant permanent adjoint, afin de les entendre à propos des résultats du Conseil européen de Nice et des grands enjeux de la future présidence belge de l'Union, au second semestre de 2001.

Cette audition marquait le début des travaux préparatoires à l'émission par le CCE d'un deuxième avis sur le programme de la future présidence belge, un avis circonstancié complétant l'avis de cadrage général du 7 décembre 2000 sollicité, rappelons-le, par le Ministre des affaires économiques, Monsieur Charles Picqué.

La réunion a permis aux membres du groupe de travail d'avoir non seulement un éclairage commenté des questions de politique européenne qui les intéressent au premier chef mais aussi un échange de vues fructueux avec les orateurs invités. Ce dialogue avec la Représentation permanente est dans la ligne des souhaits maintes fois exprimés par le CCE de se voir systématiquement impliqué dans la préparation des positions socioéconomiques prises par la Belgique dans le concert européen.

Des exposés de Messieurs van Daele et Six, on retiendra notamment que la Déclaration de Laeken, qui doit clôturer la présidence belge, peut avoir un important retentissement sur l'évolution future de l'Union européenne. Il est, en effet, convenu que cette Déclaration ouvre un processus évolutif permettant d'affirmer davantage les grandes finalités de l'Union dans la perspective d'une nouvelle Conférence intergouvernementale à conclure en 2004. La Belgique sera sans aucun doute très attentive aussi aux conclusions du tout prochain Sommet spécial de printemps consacré à l'économique et au social, organisé à Stockholm. Premier du genre, ce Sommet sera l'occasion de tester la cohérence de la stratégie dite de Lisbonne, un an après son lancement en mars 2000. En ce sens, le Sommet de Stockholm mettra en évidence, vraisemblablement, la nécessité d'apporter déjà des impulsions nouvelles, voire correctrices, dans les politiques économiques menées au sein de l'Union. Succédant à la présidence suédoise, la présidence belge aura la responsabilité de donner forme à ces impulsions.

Textile et habillement

A la demande du Comité européen pour le dialogue sectoriel dans le secteur du textile et de l'habillement, le Prof. Fr. Dehousse a consacré une étude à la possibilité de mettre sur pied un projet pilote d'abaissement des charges sociales. Cette étude a pour but de s'informer de la marge de manœuvre qu'autorise la réglementation européenne en la matière. Le 25 janvier, le Prof. Dehousse a présenté ses travaux aux membres de la CCS du Textile et du Vêtement. Selon lui, l'abaissement des charges sociales dans un secteur donné ne sera pas accepté par la Commission si cet allégement devait influencer, ne serait-ce que de façon minime, le commerce intra-européen.

Un abaissement général, non lié à un secteur précis mais bien axé sur certains groupes de travailleurs tels que par exemple les personnes peu qualifiées ou faiblement rémunérées, est indubitablement acceptable pour la Commission; toutefois, de par son caractère général, une telle mesure serait soit très onéreuse, soit très restreinte. Monsieur Dehousse estime qu'une réduction des charges au bénéfice de certaines catégories de travailleurs de plusieurs secteurs qui serait en outre d'application dans tous les Etats membres européens serait en accord avec les règles européennes actuelles et peut donc être envisagée.

Commission consultative spéciale de la Pêche

La commission consultative spéciale de la Pêche du Conseil central de l'économie organisera, le 6 mars 2001, une journée d'étude dont le thème s'intitule : «La place de la Belgique dans la distribution européenne de poisson». L'intention est notamment d'examiner le rôle que pourraient remplir les ports de pêche belges dans la distribution de produits de la pêche apportés via les trafics shortsea et destinés à l'Europe occidentale. Il s'agit ici de platformes logistiques offrant la possibilité de distribuer rapidement dans toute l'Europe d'importantes quantités de poisson. La situation centrale des ports belges permet en effet d'atteindre rapidement les principaux marchés.

Certains projets prévoient de remplacer le transport essentiellement routier de poisson en provenance de la Norvège par un acheminement par bateau; les ports belges pourraient éventuellement faire office de plaque tournante de la distribution de ces produits en Europe. Cette fonction de distribution créerait des opportunités d'emplois (réemballage du poisson en vue de la distribution ultérieure).

La commission se félicite au plus haut point de ce que Monsieur F. Fischler, Commissaire européen, ait accepté de présenter un exposé sur les débouchés européens du poisson et des produits de la pêche.

Monsieur M. Desutter, Président de la Commission ouvrira la journée d'étude à 10 heures. Monsieur M. Claes, secrétaire de la CSC-CTD, présentera ensuite le thème qui sera développé.

Les exposés suivants figurent à l'ordre du jour :

"Vision d'une entreprise de transformation du poisson sur la politique d'exportation au sein du marché unique" par Mr. F. Tierenteyn (Pieters Visbedrijf) ; "Le commerce international des produits de la pêche: Achetez en connaissance de cause» par le dr.ir. P. Bossier (Département de la Pêche); "L'importance de la monnaie unique pour le développement de nouveaux marchés" par Mr. I. Maes (Banque Nationale Belge) ; "L'importance d'une bonne correspondance des modes de transport dans la chaîne de la distribution" par le Prof. G. Allaert (Université de Gand); "Logistique et transport de produits de la pêche" par Mr. L. Hoornaert (Eagle sa.) ; "Témoignages d'autres pays" par Mr. J.P. Nicolle (Intermarché – Scamer, France) et Mr. A. Amble (Sintef fisheries and aquaculture – Norway) ; Cette journée d'étude aura lieu au siège du Conseil central de l'économie, Avenue de la Joyeuse Entrée, 17-21 à 1040 Bruxelles.

Pour tout renseignement complémentaire ainsi que pour le programme : Monsieur E. Jacobs - 02/7/233.88.37 - edja@ccecrb.fgov.be

Travaux des autres organes de concertation

Au CNT deux conventions collectives

Lors de sa séance plénière du 19 décembre 2000 le Conseil national du Travail a conclu deux conventions collectives de travail, la première concernant l'exécution de la convention collective de travail n° 17 du 19 décembre 1974 instituant un régime d'indemnité complémentaire pour certains travailleurs âgés en cas de licenciement et, la deuxième, relative à l'exécution de la convention collective de travail n° 46 du 23 mars 1990 relative aux mesures d'encadrement du travail en équipes comportant des prestations de nuit ainsi que d'autres formes de travail comportant des prestations de nuit.

En outre, le Conseil national du Travail a adopté des avis sur la prolongation d'un an dans le secteur de l'agriculture d'un système de réduction des cotisations sociales au profit des travailleurs saisonniers et occasionnels, sur les cotisations pour les trois derniers trimestres 2001 dues au fonds de fermeture et sur la prolongation jusqu'au 1er septembre 2001 du système de congé-éducation actuellement applicable aux travailleurs à temps partiel.

Au CESE : le commerce électronique

Dans un avis d'initiative, adopté le 25 janvier 2001, le Comité économique et social européen a formulé des recommandations relatives au commerce électronique. Le CESE plaide en particulier pour la création d'un cadre juridique européen et mondial afin de garantir aux consommateurs un accès au commerce électronique transparent, abordable et qui leur offre toutes les garanties en matière de sécurité.

SECRETARIAT du
conseil central de l'économie

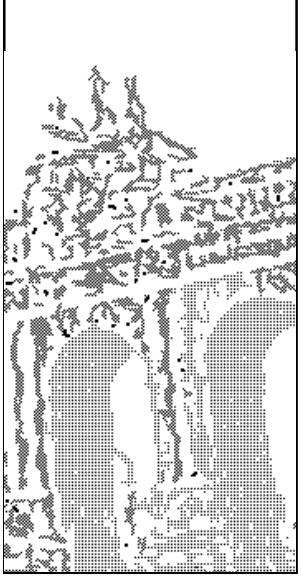

CHIMIE
une situation favorable 3

TEXTILE ET VETEMENT
résultats en dents de scie 8

CONSTRUCTION
tonus élevé 15

INDUSTRIES PAPETIERES ET GRAPHIQUES
en perte de vitesse 22

SECURITE ALIMENTAIRE
les priorités des partenaires sociaux 30

DEBAT
éthique et économie 35

SOCIETE DE L'INFORMATION
mythes et réalités à l'ère d'internet 43

ACTUALITES DU CONSEIL
avis et autres activités 57

Robert Antonissen, Michel Davreux, Roger Godfirnon, Paul Henriet, Ada Jacobs, Eddy Jacobs, Anne-Marie Paulus,Jean-Pierre Tillieux, Herman Selderslaghs, Viviane Van Uytven
REDACTEURS

Robert Antonissen, J.-Ph. Convert, Paul Henriet, Luc Denayer
COMITE DE REDACTION

Jan Lambert
TRADUCTION

Simone Loison, Christine Berte
MISE EN PAGE

Les séries statistiques et les tableaux qui figurent dans la lettre mensuelle socio-économique peuvent être consultés en permanence sur le serveur SNIS. Pour l'accès télématique à SNIS, contacter Tasso FACHANTIDIS, responsable informatique, au n° 02/233 88 44

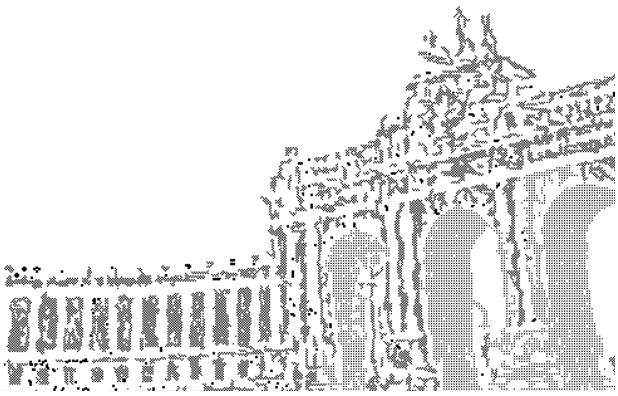

Conseil central de l'économie
Avenue de la Joyeuse Entrée 17-21
1040 Bruxelles
Tél : (02) 233 88 11
Fax : (02) 233 89 12
E-mail : mail@ccecrb.fgov.be
web site : www.ccecrb.fgov.be

Editeur responsable : Luc Denayer

Social Negotiations Information System

lettre mensuelle socio-économique - février 2001